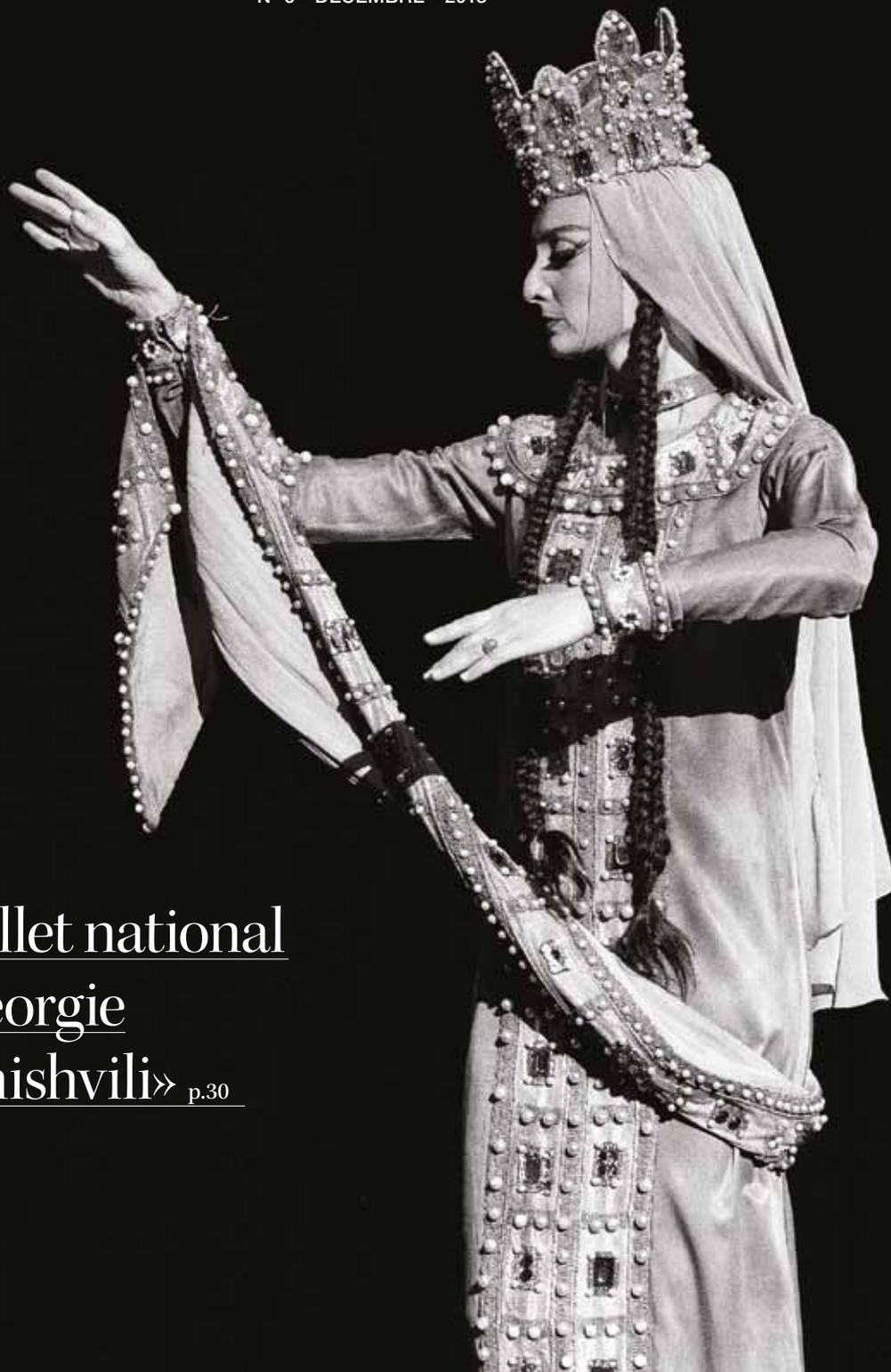


OMPI | MAGAZINE

N° 6 – DÉCEMBRE – 2013



Le Ballet national
de Géorgie
«Sukhishvili» p.30

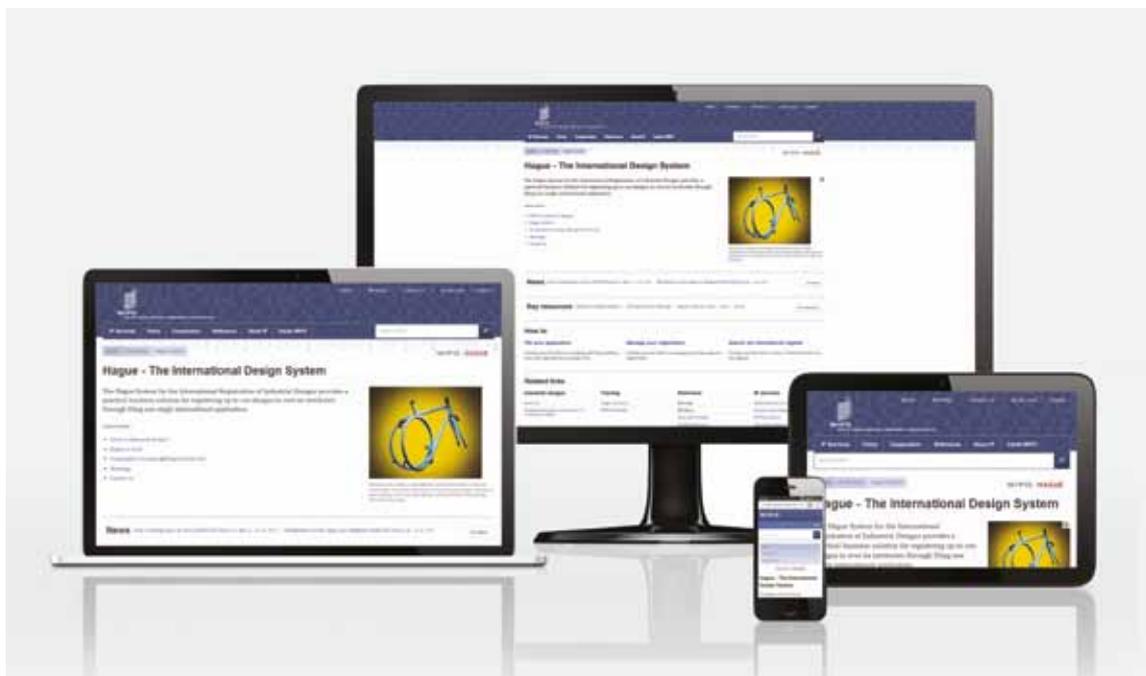
DES PIONNIERS DE L'INNOVATION AU FORUM DE L'OMPI p.2 |

LE DROIT COMMUNAUTAIRE DE DESSINS ET MODÈLES A 10 ANS p.16 |

CÉLÉBRATION DE L'EXCELLENCE ITALIENNE EN MATIÈRE DE

DESIGN p.20

Le nouveau site Web de l'OMPI



Par sa structure et son dessin, le nouveau site **wipo.int** est entièrement centré sur l'utilisateur. Que vous soyez un novice ou un professionnel chevronné en matière de propriété intellectuelle, il a été conçu dans le souci de répondre à vos besoins.

Le portail du nouveau **wipo.int** fournit une vue d'ensemble de l'OMPI et vous permet de vous renseigner sur ses diverses activités grâce à de nouveaux menus déroulants. Le balisage a été amélioré de manière à vous faciliter la navigation sur le site ainsi qu'un accès rapide aux informations dont vous avez besoin.

Le site bénéficie d'un nouveau dessin flexible et épuré, conçu pour répondre à l'évolution des modes d'accès à l'information. Il permet l'intégration en continu des vidéos et documents visuels

et s'adapte automatiquement pour offrir un excellent affichage et une navigation optimale sur les ordinateurs de bureau, les tablettes et les téléphones intelligents, indépendamment des dimensions de l'écran ou du système utilisé.

wipo.int n'a pas fini d'évoluer. Nous continuerons d'en améliorer et d'en actualiser le contenu au cours des prochains mois, ainsi que d'y ajouter de nouvelles fonctionnalités sur la base de vos observations.

Nous vous remercions de nous faire part de vos commentaires et suggestions par le biais de la page www.wipo.int/contact/fr/area.jsp?area=web. Vos avis permettront de faire progresser le site conformément à vos attentes.

www.wipo.int

TABLE DES MATIÈRES

- p.2 Des pionniers de l'innovation au Forum de l'OMPI
p.3 - Unir tradition et modernité
p.6 - Au service de la fraîcheur
p.9 - Des pièces de rechange humaines pour demain?
p.13 - Dénouer les mystères du cerveau humain
- p.16 Le droit communautaire de dessins et modèles
à 10 ans
- p.20 Célébration de l'excellence italienne
en matière de design
- p.26 Protéger la propriété intellectuelle:
une question d'équilibre
- p.30 Le Ballet national de Géorgie «Sukhishvili»
- p.34 Enregistrement des marques:
un tribunal britannique établit des limites

Remerciements :

- p.16 **Grégoire Bisson**, Service d'enregistrement de La Haye et
Marcus Hopperger, Division du droit et des services consultatifs
en matière de législation, OMPI
- p.20 **Francesca Toso**, Division des projets spéciaux, Secteur du
développement, OMPI

Rédaction : **Catherine Jewell**
Graphisme : **Annick Demierre**

Couverture:

Photo: OMPI/Berrod

Le jour de l'ouverture des assemblées des États membres de l'OMPI (23 septembre – 2 octobre 2013), une éblouissante représentation du Ballet national de Géorgie "Sukhishvili" a permis aux délégués de découvrir toute la diversité de la tradition folklorique de la Géorgie.

© Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle

DES PIONNIERS DE L'INNOVATION AU FORUM DE L'OMPI

*Catherine Jewell,
Division des communications,
OMPI*

Dans un marché concurrentiel, l'innovation fait partie du quotidien des entreprises. Il en résulte un flux constant de nouveautés et d'améliorations pour les produits et services que nous utilisons, et nous en sommes tous bénéficiaires. De temps à autre, cependant, un pionnier vient bouleverser complètement cet état de choses avec une idée révolutionnaire. Le premier Forum de l'OMPI, qui s'est tenu le 24 septembre 2013 sur le thème *De l'inspiration à l'innovation: les artisans du changement*, a reçu quatre de ces visionnaires, venus partager avec les décideurs en matière de propriété intellectuelle leurs expériences d'amélioration de la qualité de pratiques établies en matière de médecine, d'alimentation et de logement. Diébédo Francis Kéré (architecte), Gopalan Sunderraman (inventeur du système de refroidissement Chotukool), Anthony Atala (pionnier de la médecine régénérative) et Henry Markram (sommité de la recherche sur le cerveau) parlent de leurs réalisations avant-gardistes et expriment leurs vues quant aux éléments qui doivent être en place pour que l'innovation puisse prospérer.



FORUM DE L'OMPI

Francis Kéré: unir tradition et modernité

Diébédo Francis Kéré a acquis une notoriété internationale en 2004, lorsqu'il a reçu le Prix Aga Khan d'architecture pour ses efforts de promotion d'une architecture durable, axée sur la communauté.

L'intérêt de M. Kéré à cet égard s'est éveillé lorsque son village natal de Gando, au Burkina Faso, lui a demandé son aide pour la reconstruction de l'école locale. Ayant connu lui-même la chaleur écrasante qui régnait dans les classes pour avoir fréquenté cette école dans son enfance, M. Kéré n'eut de cesse que de mettre en œuvre les connaissances acquises au cours de ses études d'architecture en Allemagne pour créer un environnement d'apprentissage plus confortable pour les écoliers du village. Sans le sou, mais bien décidé à aider sa communauté, il se trouva dans l'obligation de changer ses manières de penser et d'élaborer des solutions faisant appel aux ressources disponibles sur place – matériaux, main-d'œuvre et savoir-faire. Il n'était pas question de transposer un modèle européen à l'un des pays les plus pauvres de la planète, où électricité et eau potable propre étaient des denrées rares, voire inexistantes. C'est ainsi que débuta une aventure qui a eu pour double résultat de transformer la vie de communautés du Burkina Faso et d'ailleurs, et d'inspirer de nouvelles générations d'architectes du monde entier.

L'architecture de M. Kéré allie les principes technologiques de l'ingénierie moderne avec les matériaux et les savoirs traditionnels locaux. Elle est envisagée dans une perspective pragmatique de "célébration de la localité", dans laquelle les ressources locales sont complétées par des techniques modernes pour créer des structures élégantes et durables permettant, entre autres caractéristiques, une ventilation et un rafraîchissement naturels. "J'essaie de travailler avec ce qui est disponible localement. Nous avons une population importante, en Afrique, et nous avons des matériaux locaux, alors c'est ce que j'utilise pour créer des bâtiments, explique M. Kéré. Reproduire des modèles très coûteux du monde occidental dans lesquels on a besoin d'énergie pour rafraîchir l'air des bâtiments ne fonctionne pas dans un pays pauvre comme le Burkina Faso."

FAIRE PARTICIPER LA COMMUNAUTÉ LOCALE

La confiance et l'appui de la communauté locale sont essentiels à la démarche de M. Kéré. "Les gens ont besoin de participer au processus. Nous apprenons aux habitants locaux à utiliser des matériaux locaux pour construire les bâtiments. C'est très simple, mais c'est efficace, dit-il. Il est important de faire naître chez les gens un désir d'utiliser l'architecture pour définir leur

propre avenir. Il n'y a pas d'autre façon de créer quelque chose qui puisse être qualifié de durable."

Au début, la communauté doutait beaucoup de la possibilité de construire l'école avec des matériaux locaux. "J'ai eu du mal à convaincre mon peuple de choisir l'argile comme matériau de construction, car selon leur expérience, une construction en argile ne pouvait pas résister à la saison des pluies, raconte M. Kéré. Quand je leur ai dit que nous allions utiliser de l'argile, ils ont été abasourdis. Ils ne voyaient pas ce qu'il pouvait y avoir d'innovant dans l'argile, et j'ai dû les convaincre. Il ne faut pas oublier que le modèle occidental est notre rêve, mais que nous n'avons pas les moyens, ni financiers ni techniques, de le mettre en œuvre. Mais c'était un bon défi pour moi. Il fallait, pour que le projet soit acceptable pour mon peuple, que je crée un bâtiment moderne, un bâtiment à l'intérieur duquel il ferait frais, qui serait adapté au climat local, en utilisant des matériaux locaux et des techniques traditionnelles."

Le Burkina Faso étant un pays à fort taux d'analphabétisme, expliquer "le génie et l'architecture à des gens qui ne savent ni lire ni écrire" représentait une gageure. M. Kéré ne s'est toutefois pas laissé décourager. Il a gagné leur confiance en construisant une série de prototypes, "pour que les gens voient comment cela fonctionne" a-t-il expliqué.

LES ARCHITECTES PEUVENT AIDER LES COMMUNAUTÉS À SE PRENDRE EN CHARGE

En ouvrant le dialogue avec la population locale, Francis Kéré a contribué à aider la communauté à se prendre en charge, à la renforcer et à lui faire éprouver une fierté nouvelle. "Les gens disent 'C'est notre œuvre, elle est à nous, elle est moderne et elle nous plaît beaucoup'", raconte-t-il, observant que c'est ainsi que les architectes peuvent jouer un rôle dans le renforcement de l'identité et des liens des communautés. L'importance accordée par l'architecte à la formation d'artisans locaux crée en outre de nouvelles possibilités d'emploi local, qui permettent aux habitants de gagner un revenu sur place au lieu d'avoir à se déplacer pour aller chercher du travail ailleurs.

"L'architecte peut jouer un rôle de première importance s'il apporte des idées de construction ingénieuses et élégantes", explique M. Kéré. Lui qui a un pied en Occident – il vit à Berlin, où se trouve aussi son cabinet d'architecture – et un autre au Burkina Faso, estime qu'il doit assurer le lien entre le monde développé et celui en développement. "C'est ambitieux, observe-t-il pensivement, mais c'est un travail passionnant".





«Ne faites pas comme tout le monde. Cherchez une autre manière d'utiliser vos compétences pour aider votre communauté.»

“Ma priorité est de fournir à ces gens l'infrastructure dont ils ont besoin et d'inspirer à d'autres architectes le désir de développer des idées similaires”, poursuit M. Kéré. La reconnaissance internationale dont jouit son travail est très utile à cet égard. “Il m'a valu de nombreuses distinctions et m'a apporté de la notoriété. La perspective d'être reconnu en tant qu'auteur ou créateur de quelque chose peut inspirer un jeune architecte à utiliser sa profession pour développer ses idées et faire œuvre utile; elle peut ouvrir des possibilités nouvelles”, ajoute-t-il.

Les commentateurs de l'architecture africaine sont peu nombreux, mais grâce aux réalisations de M. Kéré, il y a toutes les chances pour que cela change. “Les jeunes ont besoin de références; ils ont besoin de modèles à suivre. Grâce à l'attention dont a fait l'objet mon travail, de nombreux jeunes Africains ont appris une nouvelle façon de faire les choses: quand on a une inspiration, on n'attend pas que quelqu'un d'autre la concrétise; on le fait soi-même.”

UN MOUVEMENT EN ÉMERGENCE

Partout dans le monde, des étudiants prennent conscience du fait que leurs compétences peuvent changer les choses dans des communautés défavorisées. “Il y a beaucoup de jeunes qui travaillent sur des projets du même genre dans différentes parties du monde, dit M. Kéré; c'est vraiment un mouvement important qui est en train de naître.”

Son conseil à ceux qui se lancent dans la profession d'architecte: “Ne faites pas comme tout le monde. Soyez vous-mêmes. Qu'attendez-vous? Foncez! Cherchez une autre manière d'utiliser vos compétences pour aider votre communauté. C'est comme cela que nous pourrions construire, tous ensemble, un monde meilleur”.

Comment Diébédo Francis Kéré a changé la donne:

- il a trouvé un moyen d'améliorer les constructions locales en créant des structures pourvues de systèmes de ventilation naturelle, et donc plus adaptées aux conditions climatiques de leur environnement;
- il crée des bâtiments modernes, esthétiques et peu coûteux en utilisant les matériaux qu'il trouve sur place;
- au lieu de suivre les courants dominants, il recherche des solutions adaptées et “ancrées dans la culture du peuple” avec lequel il travaille.

L'architecture de Diébédo Francis Kéré marie les principes de l'ingénierie de pointe aux matériaux et aux savoirs traditionnels locaux pour construire des bâtiments économiques et durables.

FORUM DE L'OMPI

Le Chotukool: une innovation frugale au service de la fraîcheur

Le Chotukool apporte une réponse innovante à la question de la conservation des aliments en Inde, pays dans lequel on estime que 80% des ménages n'ont pas accès à un réfrigérateur, de sorte que près du tiers des denrées alimentaires s'avarie. Le Chotukool est la création de Gopalan Sunderraman, vice-président exécutif de Godrej & Boyce Manufacturing, une entreprise manufacturière de Mumbai (Inde), créée il y a 100 ans. M. Sunderraman est également à l'origine du projet de la société sur la gestion novatrice et l'innovation perturbatrice. Insatisfait des approches immobilistes et inspiré par les travaux sur l'innovation perturbatrice de Clayton Christensen, professeur à Harvard, M. Sunderraman se propose d'élaborer un nouveau modèle d'affaires susceptible de répondre à un besoin social pressant et encore insatisfait.

SAVOIR EXPLOITER L'ADVERSITÉ

“L'idée, au lieu de chercher constamment à améliorer le rendement pour devenir de plus en plus compétitif, explique M. Sunderraman, c'est de créer une plate-forme qui se contente de répondre aux besoins des consommateurs. Cela vous permet de créer un marché complètement différent. Dans notre société moderne, chaque désavantage dont on ne s'occupe pas est une nouvelle occasion commerciale en puissance.”

Pour créer une solution économique et attrayante de conservation de produits alimentaires pour des gens qui n'avaient jamais utilisé de réfrigérateur, M. Sunderraman et son équipe ont bouleversé le processus traditionnel de développement de produit. La concrétisation de leur vision n'a pas été une mince tâche. “Faire d'une idée une réalité commerciale relève d'un processus itératif très ardu, qui nécessite beaucoup d'efforts. Ça ne vient pas d'un seul coup, comme une révélation” déclare M. Sunderraman.

À PROPOS DU CHOTUKOOL

Que ce soit sur le plan de la technique utilisée, de sa conception ou du modèle d'affaire utilisé pour le développer et le mettre en œuvre, le Chotukool est un produit novateur à de nombreux égards.

Il s'agit d'un récipient en matière plastique d'une contenance de 45 litres qui peut conserver des aliments à une température de

8 à 10 degrés grâce à une batterie de 12 volts. Au lieu du compresseur utilisé dans les réfrigérateurs domestiques traditionnels, il fait appel à un système de refroidissement thermoélectrique ou à l'état solide. La porte avant fait place à une ouverture par le haut, de façon à ce qu'un maximum d'air froid reste dans le récipient lorsqu'on l'ouvre.

AMÉLIORER LA VIE DANS LES CAMPAGNES

Le Chotukool améliore la qualité de vie des ménages ruraux de l'Inde. Il représente non seulement une solution bon marché pour conserver plus longtemps les aliments périssables, mais crée en outre de nouvelles façons de gagner de l'argent. “De petites boutiques et des étals utilisent maintenant des Chotukool, ce qui leur permet de vendre des boissons froides et des chocolats, et donc d'améliorer leurs recettes, explique M. Sunderraman. En plus d'être utile par ses capacités de refroidissement, le Chotukool est également un objet de fierté. Nous sommes en train d'étudier des façons de personnaliser le Chotukool sans que son prix devienne prohibitif, car les gens voudraient un peu de prestige, ils aimeraient avoir un choix” ajoute-t-il.

RÉPONDRE EXACTEMENT AUX BESOINS

Créé en collaboration avec la communauté, le Chotukool a été conçu dans le souci de répondre aux besoins précis de ses utilisateurs. “Nous voulions leur fournir quelque chose qui leur soit utile dans leur vie quotidienne, qui réponde exactement à leurs besoins. C'est une philosophie qui ne s'applique pas seulement à l'Inde – elle s'applique dans l'ensemble du marché potentiel de ce produit, c'est-à-dire dans le monde entier”, explique M. Sunderraman.

Le fait de travailler sur ce projet avec les communautés a renforcé M. Sunderraman dans sa conviction: “il est possible de leur changer la vie”. Tout en reconnaissant que l'observation est essentielle “afin de tenter de comprendre quels sont les besoins à satisfaire pour ces gens qui n'utilisent pas de réfrigérateur”, M. Sunderraman reste convaincu des avantages d'une immersion totale dans la communauté. “La seule façon d'apprendre comment vivent les poissons, c'est de sauter dans l'aquarium. Si vous vous contentez d'observer de l'extérieur, vous ne saurez jamais par quoi ils passent. C'est seulement



Photo: Godrej & Boyce Manufacturing

Le Chotukool constitue une solution de réfrigération peu coûteuse et peu consommatrice d'énergie pour les ménages de l'Inde rurale, où l'on estime que 80% de la population n'utilise pas de réfrigérateur et n'y a pas accès.

après avoir plongé que vous comprendrez à quel point l'eau est froide, ou bien que certains poissons mordent, mais que la plupart sont inoffensifs."

DES STRATÉGIES INÉDITES DE MARKETING ET DE DISTRIBUTION

Pour amener le Chotukool aux populations ciblées, la société Godrej & Boyce a mis de côté les modèles classiques de distribution et s'est adressée aux services postaux indiens. "Le réseau d'India Post dessert très bien le territoire de l'Inde, et il est en outre trois ou quatre fois plus étendu que celui des meilleurs fournisseurs logistiques" observe M. Sunderraman. En guise de campagne de marketing, la société s'est fiée aux recommandations et au bouche-à-oreille. "Il nous a semblé logique de nous appuyer sur les communications des gens entre eux, sur une sorte de bouche-à-oreille qui est le meilleur moyen d'établir le dialogue, même s'il est très lent, parce qu'en Inde, chaque région et chaque communauté diffèrent des autres, ce qui vous oblige à adapter votre communication en fonction des besoins de vos interlocuteurs." La société travaille aussi avec diverses organisations non gouvernementales et groupes d'entraide communautaires pour faire connaître le Chotukool.

CHOTUKOOL MARK II

M. Sunderraman prévoit qu'à mesure que les techniques évolueront, la température de réfrigération du Chotukool pourra être abaissée encore, et cela jusqu'à 2 à 8 degrés, ce qui permettra la conservation de vaccins et autres médicaments. "Imaginez qu'on puisse stocker de petites quantités de médicaments et de vaccins dans une foule de nouveaux endroits – cela améliorerait l'accès à la santé d'une manière considérable. Et dire qu'on pourrait faire tout cela avec 12 volts", s'émerveille-t-il.

INNOVATION ET AVANTAGES DE L'APPROCHE FRUGALE

Au sujet de l'importance de l'innovation, M. Sunderraman estime que "si l'on veut que la société se développe et si l'on veut que la vie des gens s'améliore, il y a un seul moyen d'y parvenir, et c'est l'innovation. La rationalisation peut faire baisser les prix, mais c'est l'innovation qui a vraiment le potentiel de toucher un marché inexploité beaucoup plus large, et c'est pour cela qu'elle est importante".

M. Sunderraman fait remarquer que l'innovation frugale a une place particulière dans les pays en développement, parce qu'elle contribue à la création de produits abordables auxquels les gens n'auraient pas accès autrement. Toutefois, l'intérêt de l'innovation frugale ne se limite pas à cette accessibilité; il réside aussi dans le fait qu'elle représente un moyen d'innover à peu de frais et sans risques excessifs. "La capacité de créer à bas prix signifie que les besoins d'investissement initial sont moindres. Cela réduit les risques et vous permet de vous y reprendre à plusieurs fois, chose sans laquelle de telles innovations ne peuvent pas aboutir, explique-t-il. Si le produit est frugal et si le processus d'investissement est frugal, je pense que les innovations sont appelées à se multiplier de façon exponentielle dans le monde."

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE COMME FACILITATEUR

La propriété intellectuelle, observe M. Sunderraman est "un facilitateur très intéressant". Ayant investi beaucoup de temps et d'efforts dans le développement du Chotukool, sa société tenait à pouvoir protéger l'investissement qu'elle avait consenti et à le rentabiliser. "Il nous a fallu plusieurs essais avant qu'il soit vraiment au point. Quand vous faites autant d'efforts, vous ne tenez pas à voir arriver un deuxième joueur qui n'a rien investi dans le processus et qui en retire un avantage", explique-t-il. Il appelle toutefois l'attention sur le fait que la propriété intellectuelle ne doit pas être utilisée comme barrière, mais plutôt comme soutien à une large diffusion des innovations. Soulignant la nécessité de combler le fossé qui sépare les nantis et les démunis de ce monde, il appelle instamment les décideurs à "regarder les deux parties du monde et voir que la propriété

Comment le Chotukool a changé la donne:

- il offre une solution de réfrigération portative, économique, peu consommatrice d'énergie (il fonctionne sur une batterie de 12 volts), faisant appel à des composants à l'état solide plutôt qu'à un système conventionnel à compresseur, ce qui fait qu'elle se prête parfaitement à une utilisation dans des communautés éloignées et à faible revenu n'ayant qu'un accès limité à l'électricité;
- il a été créé selon une philosophie visant à répondre exactement aux besoins des communautés concernées;
- il apporte la preuve du pouvoir de l'innovation frugale et de la possibilité d'innover à peu de frais et à peu de risques;
- il allie une technologie et une conception innovantes à un modèle d'affaires innovant et permet à des milliers de foyers à travers l'Inde d'avoir une meilleure qualité de vie.

intellectuelle peut rapprocher ceux qui n'ont rien de ceux qui ont beaucoup. Jeter un pont entre les développés et ceux qui ne le sont pas encore, c'est assurément un progrès, et je pense que la propriété intellectuelle devrait pouvoir aider la société à progresser."

L'histoire du développement du Chotukool n'est pas simplement celle d'un produit de conception nouvelle; elle est aussi pour de nombreux foyers ruraux, en Inde et ailleurs, le point de départ de ce qui promet d'être un passionnant voyage en direction d'un avenir plus agréable. M. Sunderraman et son équipe ont favorisé une vision plus large, dans laquelle le consommateur occupe la place centrale, et cela leur a permis de découvrir et de pénétrer un marché inexploité. "Ce que m'a appris mon expérience de développement du Chotukool, c'est que l'important, ce n'est pas seulement la technologie ou le produit, et ce n'est pas seulement l'esthétique; c'est de se fondre dans le modèle d'affaires et d'aller au-devant des clients, c'est cela qui est important", explique-t-il; et d'ajouter: "en combinant ces éléments, nous multiplions en fait le potentiel de marché d'une manière vraiment considérable".

FORUM DE L'OMPI

Anthony Atala: des pièces de rechange humaines pour demain?



Photo: Wake Forest Baptist Medical Center

Imaginez un monde dans lequel il serait possible de commander une pièce de rechange pour une partie malade ou dysfonctionnelle de notre corps – un monde dans lequel les médecins pourraient guérir les maladies graves ou chroniques au lieu de simplement les gérer. Se pourrait-il que cela devienne un jour une réalité? Un pionnier de la médecine régénérative, Anthony Atala, directeur de l'Institut de médecine régénérative Wake Forest, titulaire de la chaire W.H. Boyce et président du département d'urologie du Centre médical baptiste Wake Forest, répond par l'affirmative.

Le docteur Atala est animé d'un profond désir d'offrir à ses patients le meilleur traitement possible. "Il n'y a rien de plus dramatique pour un chirurgien que d'être dans une salle d'opération et de ne pas avoir le morceau de tissu ou l'organe que l'on devrait remplacer ou de ne pas avoir le traitement idéal, raconte-t-il. Si ces tissus et ces organes pouvaient être créés hors laboratoire et si nous pouvions les avoir à notre disposition, ce serait vraiment excellent pour certains patients. C'est cela qui nous a motivés dans notre travail."

La médecine régénérative a le potentiel de transformer le paysage médical ainsi que la vie des patients, en offrant des traitements nouveaux pour des maladies autrefois incurables. "La plus belle promesse de la médecine régénérative est de nous permettre d'améliorer réellement la vie ou même de guérir les maladies au lieu de nous contenter de les gérer", dit le docteur Atala.

Le docteur Atala et son équipe multidisciplinaire de chercheurs se tournent vers des stratégies parallèles pour trouver des moyens de cultiver les organes pleins dont les patients ont besoin. À l'aide de techniques d'impression tridimensionnelle, ils créent des armatures biodégradables sur lesquelles ils produisent des os, des muscles ou du cartilage, et qui leur permettront, à plus long terme, d'imprimer un foie. Les chercheurs utilisent aussi des organes rejetés qu'ils soumettent à un processus de nettoyage avant de les repeupler avec les propres cellules du patient.

Contrairement à la pratique établie, la médecine régénérative cible spécifiquement le patient et la cause sous-jacente de sa maladie en réparant, remplaçant ou régénérant les cellules endommagées. L'idée n'est pas récente, puisqu'elle est dans l'air depuis les années 30, "mais il nous a fallu plusieurs décennies pour en arriver là où nous sommes aujourd'hui", observe le docteur Atala. Il y a encore 30 ans à peine, explique-t-il, la plupart des cellules humaines ne pouvaient être cultivées qu'à l'intérieur de l'organisme. "Nous sommes aujourd'hui à un point où nous savons cultiver des cellules humaines, et aussi comment les faire croître à l'extérieur du corps. Nous n'en sommes pas encore à implanter des organes pleins, mais nous pratiquons des implantations d'organes plats, tubulaires ainsi que creux, non tubulaires, chez des patients."

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ

La médecine régénérative classe les organes en quatre niveaux de complexité. "Les structures plates, comme la peau, sont les moins complexes, car elles sont constituées en majeure partie d'un seul type de cellules. Elles ne sont pas aussi complexes qu'un organe tubulaire, par exemple un vaisseau sanguin ou un conduit respiratoire, qui se compose de deux types de cellules et dont l'architecture est un peu plus compliquée, dans la mesure où il doit rester ouvert. Ce n'est en fait rien de plus qu'un tube dont la fonction est de permettre à un fluide ou à de l'air de traverser à un débit régulier dans une fourchette définie" explique le docteur Atala. Les cellules, la forme et la fonction des organes creux, non tubulaires tels que la vessie, offrent un troisième niveau de complexité. Le docteur Atala était à la tête de l'équipe de chercheurs qui, en 1999, a réussi la première implantation d'une vessie fabriquée en laboratoire chez un patient qui vit aujourd'hui une vie active normale. Le sommet de l'échelle de complexité appartient aux organes pleins, tels que les reins, le foie et le cœur. Ces derniers ont une densité cellulaire beaucoup plus importante, et il s'agit de cellules de types beaucoup plus variés qui contiennent de nombreux vaisseaux sanguins, car elles ont besoin d'être massivement irriguées, explique le docteur Atala.

Les trois premiers types d'organes – plats, tubulaires et creux, non tubulaires – ont été cultivés grâce à une combinaison de cellules et/ou d'armatures faites de matières biodégradables et implantés avec succès chez des patients, mais "notre objectif est de continuer à augmenter le nombre d'organes que nous pouvons implanter et de réussir un jour à implanter des organes pleins. Nous nous en approchons chaque jour un peu plus" dit le docteur Atala.

UN BESOIN CROISSANT D'ORGANES HUMAINS

L'évolution de la médecine régénérative répond à un réel besoin. La demande de tissus humains est de plus en plus importante. "Toutes les 30 secondes, un patient meurt d'une maladie que le remplacement d'un tissu aurait permis de traiter", souligne le docteur Atala. Les listes d'attente pour les transplantations d'organes ne cessent de s'allonger, et seulement aux États-Unis d'Amérique, une personne s'y ajoute toutes les 10 minutes. Le problème est majeur. "Sur une période d'une décennie, le nombre de transplantations a augmenté de 1%, mais celui des patients inscrits sur la liste d'attente a doublé", ajoute-t-il. "Nous sommes déjà dans une crise d'envergure, car nous vivons plus longtemps qu'avant, de sorte que nous courons plus de risques d'avoir des problèmes d'organes. Nous avons vraiment besoin d'avoir des organes à notre disposition pour ne pas être obligés d'attendre un décès chaque fois que nous avons besoin de faire une transplantation."

L'un des grands avantages de la médecine régénérative est qu'en exploitant le potentiel naturel de guérison de l'organisme et en remplaçant des tissus et des organes endommagés par des nouveaux qu'elle a cultivés à partir des propres cellules du patient, elle élimine pratiquement les problèmes de rejet. Qui plus est, elle est axée sur la cause profonde de la maladie et vise à guérir le patient plutôt que de gérer

Les cellules d'un patient sont mises en culture sur une armature. Le docteur Atala était à la tête de l'équipe de chercheurs qui, en 1999, a réussi la première implantation d'une vessie fabriquée en laboratoire chez un patient qui vit aujourd'hui une vie active normale.

«S'ils ne sont pas protégés par des droits de propriété intellectuelle, les gens n'investiront pas dans ces technologies, ce qui veut dire que si nous voulons les voir utilisées chez des patients, nous avons besoin d'une protection de propriété intellectuelle. C'est déterminant pour ces technologies.»



Photo: Wake Forest Baptist Medical Center

simplement ses symptômes ou enrayer la progression de son mal. Elle est donc porteuse de la promesse d'une qualité de vie grandement améliorée pour les patients et d'énormes économies pour les systèmes de santé nationaux.

DES STRATÉGIES POUR LA CRÉATION D'ORGANES PLEINS

Dans leur quête de moyens de cultiver les organes pleins dont les patients ont besoin, le docteur Atala et son équipe multidisciplinaire de 300 chercheurs se tournent vers des stratégies parallèles.

IMPRIMER DES ORGANES EN 3D

Utilisant des images obtenues par tomographie informatisée et des logiciels de conception assistée par ordinateur, les chercheurs ont mis au point des imprimantes tridimensionnelles conçues pour fabriquer de nouveaux organes. "Nos machines à imprimer ressemblent beaucoup à des imprimantes à jet d'encre, mais au lieu de mettre de l'encre dans la cartouche, nous y mettons des cellules qui sont déposées couche après couche à l'endroit exact où elles doivent aller afin de créer des structures en trois dimensions qui pourront mener à des organes fonctionnels" explique M. Atala. L'équipe travaille actuellement sur des projets tels que des os, des muscles et des cartilages, et elle a un objectif à long terme qui est d'imprimer un jour un foie.

RÉUTILISER DES ORGANES REJETÉS

Les chercheurs utilisent aussi des organes rejetés parce qu'ils ne fonctionnent plus. Ils les emportent au laboratoire où ils les

nettoient à l'aide de détergents doux pour les débarrasser des cellules existantes, en ne laissant intacte que leur structure tridimensionnelle. "Cette structure est destinée à être utilisée comme un moule pouvant être repeuplé avec les propres cellules du patient, explique le docteur Atala. Le but est de prendre un petit morceau de tissu de l'organe malade du patient, d'isoler les cellules normales pour les replacer dans l'organe qui sera ensuite réimplanté chez le patient."

UNE QUÊTE CONSTANTE DE SOLUTIONS

Pour le docteur Atala, l'innovation fait partie du quotidien. Il dit que "la première chose à faire pour innover, c'est d'essayer, car si vous n'essayez pas, vous ne trouverez jamais de solution". "Chaque fois que nous voyons un obstacle, nous devons trouver des façons de le contourner", observe-t-il, en mettant l'accent sur la nécessité de constamment remettre en cause les vérités établies et d'élaborer de nouvelles approches en se fondant sur les nouvelles connaissances et les nouveaux outils que l'on peut avoir à sa disposition.

"En fait, notre travail, en tant que scientifiques, c'est de développer les technologies. Si nous créons une technologie transformationnelle, qui permette aux patients d'être en meilleure santé, les fournisseurs de soins de santé voudront l'utiliser. Il faudra alors que quelqu'un investisse dans cette technologie et s'assure de la protéger par des droits de propriété intellectuelle. Si tous ces éléments tombent en place, la technologie en question sera produite, et elle sera utilisée et distribuée pour les patients et leur bien-être. Mais pour que tout cela se produise, il faut avant tout disposer d'une technologie porteuse de transformations pour nos patients."

Bien qu'elle ait réalisé des percées considérables, la médecine régénérative n'en est encore qu'à ses balbutiements. "Nous avons encore de nombreux obstacles à surmonter, tant de choses à faire fonctionner pour tant d'organes différents. Quand vous commencez à multiplier le nombre d'organes que vous pouvez reproduire, vous multipliez aussi les indications; il y a de nouvelles utilisations, de nouvelles inventions, de nouvelles méthodes, de nouveaux procédés. Il n'y a vraiment pas de limite. C'est un domaine dans lequel l'innovation a vraiment sa place", dit le docteur Atala.

LE RÔLE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En tant qu'habitué de longue date du système des brevets – il a à son actif plus de 200 demandes et enregistrements de brevets dans le monde entier – le docteur Atala est fermement convaincu du rôle essentiel de la propriété intellectuelle en tant que moyen de stimuler et faire progresser les technologies médicales, ainsi que de garantir leur utilité pour les patients. "La propriété intellectuelle est extrêmement importante. Ce qu'il faut savoir, c'est que sans droits de propriété intellectuelle, nous n'avons aucun outil pour commercialiser ces technologies, pour étendre leur utilisation de façon à faire baisser leur prix. À défaut d'investissements, elles ne se rendront jamais jusqu'aux



patients. Il faut littéralement des centaines de millions de dollars pour les produire et les distribuer dans le monde entier”, dit-il. “Les gens ont besoin de savoir qu’ils vont rentabiliser leur investissement. S’ils ne sont pas protégés par des droits de propriété intellectuelle, les gens n’investiront pas dans ces technologies, ce qui veut dire que si nous voulons les voir utilisées chez des patients, nous avons besoin d’une protection de propriété intellectuelle. C’est déterminant pour ces technologies”, dit M. Atala.

Le système de la propriété intellectuelle permet aussi aux chercheurs de “poser un jalon”, ce qui aide la communauté de la recherche à suivre le rythme du développement d’une technologie. “Quand vous savez où en est une technologie, du point de vue de l’innovation, vous pouvez repartir de ce point pour innover encore. C’est un partage d’innovation très utile pour avancer vers le futur” explique-t-il.

Le docteur Atala demande instamment aux décideurs d’étudier des moyens de réduire les frais liés à la protection internationale de la propriété intellectuelle. “Cela coûte très cher d’obtenir une protection mondiale, et il n’est pas souhaitable de voir les gens renoncer à utiliser le système de la propriété intellectuelle parce qu’il est trop onéreux”, dit-il. M. Atala encourage aussi les décideurs à simplifier les procédures prévues par la réglementation, de manière à réduire les délais et contenir ainsi les coûts. “Il faut penser avant tout à la sécurité, mais il est possible de raccourcir la durée du processus en allégeant un peu la bureaucratie du système”, ajoute-t-il.

RECHERCHE COLLABORATIVE

La médecine régénérative est un domaine complexe, qui fait appel à de nombreuses disciplines. Les chercheurs de l’Institut de médecine régénérative Wake Forest travaillent tous dans le même laboratoire et effectuent des tests rigoureux sur les tissus à chaque étape du processus de développement. “La sécurité des patients est primordiale pour nous, dit le docteur Atala; c’est leur vie que nous avons entre les mains, et nous devons donc nous rappeler que quoi que nous fassions, nous devons avant tout éviter de leur faire du mal, et ensuite leur apporter un bénéfice.”

L’Institut participe à un grand nombre de collaborations de recherche en plus du Centre médical baptiste Wake Forest (plus de 100 aux États-Unis d’Amérique et plus de 50 au niveau international). “Notre objectif est de créer un réseau international et d’y distribuer nos cellules, pour que ces technologies soient étudiées par un grand nombre de scientifiques”, poursuit M. Atala. Cette collaboration permet également à l’Institut de constituer un réseau international de sites d’essais cliniques. “Au bout du compte, cela contribuera à faire progresser ces technologies pour tout le monde”, ajoute-t-il,

LA PROCHAINE GRANDE ÉTAPE

“Nous sommes constamment à la recherche de possibilités de faire des percées”, observe M. Atala, et il explique que la prochaine grande étape en matière de médecine régénérative est une série de petites choses. “Nous regardons dans tellement de directions, il y a tellement de petits obstacles à surmonter, de petites victoires à remporter avant de faire le prochain grand pas en avant. Tout cela dans le but d’implanter des organes pleins chez des patients. Ça, ce sera vraiment quelque chose de gros.”

“Il ne faut jamais dire jamais”, observe le docteur Atala. “Si une salamandre a la capacité de régénérer un membre sectionné, pourquoi pas nous? La possibilité d’activer ces systèmes existe quelque part dans le domaine de la biologie. La question qui se pose est de savoir comment faire; et une question encore meilleure est de savoir quand cela deviendra possible. Une chose en tout cas est certaine: ces technologies pourront un jour aider les patients. Les cellules que nous utilisons, les techniques que nous choisissons pour le faire, ce n’est pas vraiment cela qui importe pour nous; ce qui compte le plus, c’est que nous aidions nos patients à aller mieux.”

Pourquoi la médecine régénérative est révolutionnaire:

- elle promet de sauver des vies et d’améliorer celle des personnes qui souffrent de maladies chroniques débilantes;
- elle est annonciatrice du passage d’un modèle de médecine normalisée à un modèle de soins de santé centrés sur le patient;
- elle élimine le risque de rejet d’organe;
- elle s’attache à mobiliser la capacité naturelle de guérison du corps humain, cible la cause des maladies et pourrait éventuellement guérir certaines maladies chroniques mortelles;
- elle ouvre tout un monde de traitements médicaux nouveaux;
- elle a la capacité de transformer le paysage des soins de santé et promet de réduire sensiblement les coûts liés à la santé d’une population vieillissante et de plus en plus demandeuse de soins.

FORUM DE L'OMPI

Le projet Human Brain: dénouer les mystères du cerveau humain

Le fonctionnement interne de l'esprit humain reste dans une large mesure une chose mystérieuse. Une équipe de pointe dirigée par le professeur Henry Markram promet cependant d'amener la recherche neuroscientifique à un tout autre niveau. Son projet Human Brain (HBP) a en effet pour ambition de créer une simulation informatique du cerveau humain afin de mieux comprendre ses rouages ainsi que les maladies qui les affectent, et de mettre au point de nouvelles techniques informatiques capables de reproduire la faculté d'apprentissage du cerveau. Cet audacieux projet s'est vu attribuer dernièrement un financement sans précédent de 1,2 milliard d'euros de l'Union européenne en tant qu'initiative phare dans le cadre du programme sur les technologies futures et émergentes (FET). Ses travaux de décryptage des mystères du cerveau et la manière dont ils sont menés promettent d'influencer grandement l'avenir des neurosciences, de la médecine et de l'informatique.

CHANGER DE STRATÉGIE – ET POURQUOI IL EST NÉCESSAIRE DE LE FAIRE

Si l'on a réussi à séquencer le génome humain, on s'aperçoit que l'établissement d'une carte des mécanismes qui commandent l'enchevêtrement des circuits du cerveau et de son million de milliards ou plus de connexions, est une entreprise beaucoup plus complexe et difficile. Le professeur Markram estime qu'il faut élaborer une nouvelle stratégie, car autrement tous les efforts des scientifiques du monde entier ne produiront que peu de résultats utiles. "Parfois, il faut savoir reconnaître qu'on se heurte à un mur, qu'on n'avance plus. Dans le domaine des sciences, nous allons droit devant nous, sans vraiment regarder où cela nous mène. Personnellement, je ne crois pas que nous réussissions à comprendre le cerveau de cette manière. Nous devons changer de stratégie; nous devons regarder ce que nous faisons correctement et ce que nous faisons mal."

Les maladies du cerveau occupent le troisième rang (après les maladies respiratoires et diarrhéiques) des pathologies contribuant au fardeau global des maladies, mettant en péril la qualité de vie de millions de personnes et grevant les budgets de soins de santé aux quatre coins de la planète. "Ces maladies coûtent près de 10% du PIB mondial", souligne le professeur Markram.

Chaque année, des milliers d'études relatives à la recherche sur le cerveau sont publiés dans des revues à comité de lecture – environ 100 000 en 2012, à un coût d'environ sept milliards d'euros – et pourtant les grandes découvertes dans le domaine des maladies neurologiques restent rares. "La production de données concernant le cerveau est en pleine explosion, et pourtant, notre efficacité en matière de production de médicaments pour le cerveau est en baisse", explique le professeur

Markram, en précisant qu'en 2012, seulement cinq nouveaux médicaments ont fait leur apparition, et qu'ils sont destinés majoritairement au traitement de troubles périphériques. "Si nous voulons comprendre le cerveau, comprendre les maladies et élaborer de nouvelles techniques informatiques, nous devons absolument nous doter de stratégies complètement nouvelles", ajoute-t-il.

VERS UNE UNIFICATION DES CONNAISSANCES SUR LE CERVEAU

Le projet HBP a pour but de réunir le plus possible de données issues de la recherche sur le cerveau, afin d'établir un portrait unifié de l'état de cette recherche et de réussir à reconstituer les mécanismes du cerveau. "Nous n'avons actuellement qu'une connaissance fragmentaire de cet organe, et nous avons besoin d'élaborer des techniques nouvelles pour apprendre comment tous ces éléments s'assemblent les uns aux autres pour former un tout", explique le professeur Markram. "Si nous voulons apprendre comment s'articule la machinerie du cerveau, des gènes aux protéines, aux cellules, aux synapses et aux circuits, nous devons en comprendre tous les éléments ainsi que leurs interactions et la manière dont celles-ci produisent nos capacités cognitives. Un tel modèle nous permettra d'avoir une vue d'ensemble du cerveau à tous les niveaux et, à terme, de savoir comment le cerveau construit notre perception, comment il construit notre monde. C'est une étape indispensable si nous voulons avoir ne fût-ce qu'un début de compréhension plus systématique de la maladie et si nous voulons pouvoir élaborer de nouvelles techniques en nous fondant sur le mode de fonctionnement du cerveau."

DES AVANTAGES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Grâce à son approche intégrée, le projet HBP promet non seulement de faire progresser la recherche plus rapidement en mettant en évidence les lacunes de connaissances, mais aussi d'amener d'énormes avantages sociaux et économiques. "Les possibilités sont illimitées", déclare le professeur Markram, avant d'en énumérer une longue liste dans laquelle les nouveaux médicaments et outils de diagnostic côtoient les nouveaux ordinateurs. "Appréhender le fonctionnement du cerveau offrira des avantages économiques énormes, mais il y aura en même temps des avantages énormes pour la société."

MIEUX DIAGNOSTIQUER LES MALADIES DU CERVEAU

Il est certain que le projet produira des connaissances permettant de mieux diagnostiquer et traiter les maladies du cerveau, qui sont environ au nombre de 600. À l'heure actuelle,



il est notoirement difficile d'élaborer des médicaments pour le traitement de ces maladies et de les diagnostiquer, comme l'indiquent les taux d'erreur qui se situent entre 30 et 40%. "Nous avons besoin d'inventorier ces maladies et de comprendre les liens qui les rattachent les unes aux autres. Nous ne promettons pas de trouver des solutions à ces maladies, mais ce que nous promettons, c'est une plate-forme technologique et une nouvelle façon d'aborder leur étude" explique Henry Markram. Il pense que la démarche adoptée par le projet HBP favorisera un regain d'intérêt pour ce domaine de la part de l'industrie pharmaceutique. "À notre avis, nous pouvons démontrer que cette nouvelle approche contribuera puissamment à la découverte de moyens nouveaux et moins coûteux de dépistage et de recherche de traitements."

L'AVENIR DE L'INFORMATIQUE

"Le cerveau utilise 20 watts de puissance – une banane par jour. Il fonctionne mieux, et de loin, qu'un superordinateur qui consomme des centaines de mégawatts. Il représente l'avenir de l'informatique" estime le professeur Markram. Les technologies de l'information dont nous avons besoin pour simuler la machinerie du cerveau devront être infiniment plus puissantes que celles dont nous disposons actuellement.

"Il nous faut construire des ordinateurs fonctionnant de la même manière que le cerveau humain. Pour cela, nous élaborons des principes basés sur la manière dont le cerveau fait les choses, puis nous les transformons en équations mathématiques que nous imprimons sur des puces de silicium ayant des capacités extraordinaires", explique-t-il. "Nous devons créer des logiciels nouveaux, pouvant fonctionner sur des superordinateurs; nous devons stimuler le développement de nouveaux superordinateurs au cours de la prochaine décennie. Nous avons besoin d'un chantier dans lequel nous pourrions créer de nouveaux ordinateurs de manière systématique, sur la base de certaines fonctions cognitives: il s'agit là d'une direction très différente de celle qui a été suivie jusqu'à présent dans le domaine de l'intelligence artificielle", précise le professeur Markram. Ces ordinateurs dits neuromorphiques, qui reproduisent la capacité d'apprentissage du cerveau, auront un pouvoir de calcul grandement accru et pourraient même permettre "le développement de puces capables de combler certains déficits cognitifs", explique-t-il.

CHANGER LES FAÇONS DE PENSER

Le projet HBP, qui réunit des équipes de plus de 80 institutions de recherche d'Europe et d'ailleurs, suscite également une véritable révolution au sein de la communauté de la recherche en préférant au modèle de l'innovation individuelle en laboratoire une approche fondée sur la collaboration d'équipes pluridisciplinaires. "C'est dans le travail scientifique en équipe que



Photos: Blue Brain Project, EPFL

"Le cerveau utilise 20 watts de puissance – une banane par jour. Il fonctionne mieux, et de loin, qu'un superordinateur qui consomme des centaines de mégawatts. Il représente l'avenir de l'informatique" dit le professeur Markram, directeur du projet Human Brain.

réside l'espoir de comprendre un jour le cerveau", observe le professeur Markram. "C'est essentiel, car cela signifie que des chercheurs de toutes les disciplines scientifiques conjuguent leurs efforts en vue d'atteindre un but commun."

NAISSANCE D'UNE PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE

Le projet HBP est en fait une plate-forme technologique destinée à favoriser la recherche et le développement, qui mobilise "un processus de partage collaboratif colossal" et dont le but est de permettre aux scientifiques comme à l'industrie d'"innover, de construire et d'exploiter de nouveaux outils". "L'important, ce ne sera pas nous en tant qu'innovateurs; ce sera nous en tant que créateurs d'une plate-forme ouverte. Cela signifie que n'importe qui dans le monde pourra, en principe, venir innover sur cette plate-forme."

"L'une des mesures de notre réussite sera notre apport à la capacité des industries à élaborer de nouveaux outils pour aider les compagnies pharmaceutiques à formuler plus rapidement des médicaments moins onéreux, plus ciblés et plus fiables et les cliniciens à établir des diagnostics plus précis de l'état de leurs patients", explique le professeur Markram.

UN RÔLE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE?

"Les diagnostics médicaux, les nouveaux médicaments, les nouveaux types d'ordinateurs seront autant d'objets de propriété intellectuelle", prévoit le professeur Markram. "La propriété intellectuelle est très importante, parce que si vous n'avez rien d'autre que des idées et que personne ne possède les droits qui s'y rattachent, vous aurez beaucoup de mal à obtenir des investissements ou de l'aide pour un produit, quel que soit son potentiel commercial. Si vous ne déposez pas de brevet et si vous n'avez pas d'enregistrement, vous n'aurez aucun moyen de faire en sorte que le monde bénéficie de votre idée. C'est pourquoi nous devons impérativement avoir un solide agenda en matière de propriété intellectuelle."

BREVETER OU NE PAS BREVETER?

Il ne faut pas oublier, malgré ce qui vient d'être dit, que le projet stimule également la recherche scientifique fondamentale, de sorte que la décision de breveter ou de ne pas breveter revêt une grande importance. "Lorsque nous avons une technologie habilitante, sur la base de laquelle d'autres pourront construire pour développer un grand nombre de nouvelles techniques, nous privilégions le modèle de source ouverte. En revanche, si nous ne prévoyons pas que cela se traduira par une large diffusion de la technologie en question, il devient très important de breveter cette dernière", explique le professeur Markram. "Nous ne devons jamais cesser de nous améliorer en ce qui concerne cette prise de décision", ajoute-t-il en soulignant

la nécessité de sensibiliser la communauté scientifique à la propriété intellectuelle.

UNE PLUS GRANDE UNIFORMISATION DES SYSTÈMES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Eu égard au caractère collaboratif du projet HBP, le professeur Markram rappelle la complexité qui règne actuellement sur le système international de la propriété intellectuelle ainsi que la longueur et le coût de son utilisation, pour souligner la nécessité d'une plus grande uniformisation des législations de propriété intellectuelle. "Le problème qui va se poser, c'est que les cas de cotitularité de droits de propriété intellectuelle dans différents systèmes vont se multiplier, dans la mesure où le projet met l'accent sur un mode d'innovation en équipe, à laquelle participent des chercheurs et des innovateurs d'un grand nombre de pays", explique-t-il. "Il va devenir de plus en plus important que les pays se mettent d'accord sur les règles à suivre en matière d'acquisition et de protection de droits de propriété intellectuelle. Une uniformisation de la manière d'aborder la propriété intellectuelle est absolument essentielle", précise-t-il.

Pourquoi le projet HBP est révolutionnaire:

- il fait collaborer des équipes multidisciplinaires de scientifiques à travers le monde, ce qui représente une approche radicalement nouvelle en matière de recherche sur le cerveau;
- il promet des outils nouveaux qui amélioreront les chances de dénouer les mystères du cerveau et permettront d'avoir une connaissance plus approfondie et unifiée de ses mécanismes;
- il va façonner l'avenir des neurosciences, de la médecine et de l'informatique.

Grâce aux réalisations extraordinaires de ces visionnaires ainsi qu'aux immenses possibilités liées à leur travail novateur, de très grands espoirs s'ouvrent pour des millions de personnes tout autour du monde. "Il n'y a que l'innovation qui puisse nous permettre de changer et de nous attaquer aux problèmes, aux difficultés et aux carences que nous percevons" a fait observer M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, lors de la clôture du Forum de l'OMPI. "De nos jours, le processus d'innovation est une chose extrêmement complexe", a-t-il ajouté, en soulignant que la communauté de la propriété intellectuelle devait veiller à ce que "le système de la propriété intellectuelle, qui est conçu pour encourager l'innovation, soit à même de s'ajuster à la forme sociale de cette dernière, qui correspond à la réalité d'aujourd'hui". ♦

LE DROIT EUROPÉEN DE DESSINS ET MODÈLES A 10 ANS

*David Stone, associé,
propriété intellectuelle,
Simmons & Simmons LLP*

Ce n'est pas très souvent que l'on assiste à la naissance de nouveaux droits de propriété intellectuelle, et encore moins que l'on fête leurs 10 ans. C'est pourtant cet important anniversaire que célèbre cette année – le gâteau et les 10 bougies en moins – le droit européen des dessins et modèles.

DES DÉBUTS DIFFICILES

La naissance proprement dite n'a pas été facile. Les six États membres de ce qui était alors la Communauté économique européenne s'étaient penchés pour la première fois sur la possibilité d'une harmonisation du droit des dessins et modèles en 1959, mais la conclusion du groupe de travail formé à cet effet avait été que toute tentative dans ce sens serait peine perdue. Les travaux des groupes de travail sur les brevets et les marques avaient connu pour leur part une progression plus rapide et mené à l'entrée en vigueur de la marque communautaire en 1996.

Les choses évoluant plus lentement en ce qui concerne la protection de l'apparence des produits, ce n'est que 40 ans plus tard, en 1998, que fut arrêtée la directive sur la protection juridique des dessins ou modèles. Ce texte harmonisant le droit des États membres de l'Union européenne en matière de dessins ou modèles enregistrés était fondé sur la reconnaissance de l'importance croissante pour les entreprises d'une harmonisation du système d'enregistrement des dessins et modèles. Il visait avant tout à uniformiser les règles applicables dans les États membres, dans le droit fil de l'objectif d'un marché unique européen, en harmonisant les droits positifs nationaux en matière de dessins ou modèles enregistrés.

Le Règlement du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires de 2001 est venu ajouter en parallèle à ces systèmes nationaux harmonisés deux nouveaux types de droits s'appliquant aux dessins et modèles dans toute l'Europe. Ce texte lié mettait en place un dessin ou modèle communautaire enregistré d'une durée de 25 ans à compter de la date de dépôt devant l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), administration de l'Union européenne chargée de l'enregistrement des marques et des dessins ou modèles, ainsi qu'un droit de dessin ou modèle communautaire non enregistré d'une durée limitée de trois ans, pour la protection des dessins de mode. Ce système paneuropéen à deux niveaux vise à répondre aux besoins des entreprises de tous les secteurs.

Bien que valables sur l'ensemble du territoire européen, les droits ainsi créés n'avaient pas pour but de remplacer les systèmes d'enregistrement nationaux, et de fait, les entreprises ne souhaitant pas étendre leurs activités à plus d'un ou deux États membres de l'Union européenne continuent à déposer leurs dessins et modèles au niveau national.

L'OHMI a accepté ses premières demandes d'enregistrement de dessin ou modèle communautaire au début de l'année 2003. Dix ans plus tard, les enregistrements de dessins ou modèles en vigueur dans l'Union européenne sont au nombre de 450 000, et l'efficacité de ces droits est démontrée par la jurisprudence de plus en plus abondante établie en la matière par les tribunaux supérieurs. La protection des dessins et modèles apporte une contribution croissante sur le plan culturel, économique et social à l'Union européenne.

UN ENREGISTREMENT ÉCONOMIQUE

En plus de conférer une sécurité juridique, l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle liés à un dessin ou modèle communautaire peut être avantageux pour les déposants. En effet, les demandes d'enregistrement ne sont soumises qu'à un examen de forme limité, et il n'est pas prévu d'examen de nouveauté par l'office. Les demandes peuvent être déposées dans n'importe laquelle des 24 langues officielles de l'Union européenne, et une procédure de plus en plus simple, rapide et économique – une formalité unique donnant lieu au paiement d'une taxe unique – permet de bénéficier d'une protection pouvant durer jusqu'à 25 ans. Le système d'enregistrement de dessin ou modèle communautaire permet également de bénéficier d'une réduction de taxe en procédant simultanément au dépôt de plusieurs dessins ou modèles figurant dans la même classe de Locarno (la classification internationale utilisée aux fins de l'enregistrement des dessins ou modèles industriels – www.wipo.int/classifications/locarno/fr/), qu'il s'agisse de toute une collection de printemps dans le domaine de la chaussure ou d'une multiplicité de dessins pour un nouveau conditionnement de shampoing.

Les dessins ou modèles communautaires enregistrés confèrent une protection équivalente à celle des enregistrements nationaux pour l'ensemble des 28 pays de l'Union européenne (depuis l'accession à l'Union de la Croatie, le 1er juillet 2013). Pour les

Établir un équilibre entre validité et opposabilité

L'affaire *PepsiCo Inc c. GrupoPromer Mon Graphic SA* (C-281/10 P) a été la première à être soumise à la plus haute juridiction communautaire sur la signification dans le droit européen des dessins et modèles de la notion de "caractère individuel", élément déterminant dans l'appréciation de la validité comme de l'atteinte aux droits. L'affaire concernait une demande présentée à l'OHMI afin de faire déclarer la nullité d'un dessin ou modèle déposé par PepsiCo pour des "articles promotionnels pour jeux". L'enregistrement portait sur trois représentations de "rappers", petits disques également dénommés "pogs" ou "tazos". La Cour de justice a établi que l'utilisateur averti est plus informé que le consommateur moyen, mais n'est pas un expert du secteur comme en matière de brevets, car la connaissance approfondie d'un tel expert lui permet de percevoir la moindre différence entre deux dessins ou modèles. Un très grand nombre de dessins ou modèles seront par conséquent protégeables aux yeux de l'expert du secteur, et très peu seront contrefaisants. Le consommateur moyen, en revanche, ne remarquera pas les différences, de sorte qu'à ses yeux, peu de dessins ou modèles seront protégeables, mais ceux qui le seront pourront très bien être contrefaisants. La Cour de justice a opté pour une position intermédiaire, quelque part entre ces deux extrêmes, probablement dans le but d'assurer un degré de protection raisonnable à un nombre raisonnable de dessins ou modèles. L'enregistrement de dessin ou modèle communautaire de PepsiCo a été annulé.

entreprises, l'avantage est clair: si elles ont des activités commerciales dans plusieurs États membres de l'Union européenne, la solution la plus économique est le dépôt d'une demande unique d'enregistrement communautaire.

Alors que les délais d'enregistrement variaient en général entre trois et six mois dans les premières années d'existence du système, l'année dernière, 2659 enregistrements de dessins ou modèles ont été accordés le jour même du dépôt de la demande les concernant. Environ 2% des demandes d'enregistrement de dessin ou modèle communautaire déposées au cours de la première année l'avaient été électroniquement. Ce chiffre est actuellement de 81%. Le nombre total des demandes de dessin ou modèle déposées chaque année à travers l'Union européenne est de quelque 75 000.

Il est possible d'obtenir un titre communautaire d'enregistrement de dessin ou modèle en désignant l'Union européenne dans une demande déposée en vertu du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (www.wipo.int/hague/fr/) et d'en faire la base d'une revendication de droit de priorité au sens de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, ces textes étant tous deux administrés par l'OMPI. Les créateurs bénéficient également d'une période de grâce de 12 mois à compter de la date de première publication pour déposer leur dessin ou modèle – la divulgation opérée par eux-mêmes n'est pas destructrice de nouveauté dans le cas d'une demande de marque ou modèle communautaire déposée au cours de cette période. Ce délai leur donne la possibilité de commercialiser leur création et de décider s'il est opportun de la protéger par un enregistrement.

PROTECTION SANS ENREGISTREMENT

Il existe également une protection communautaire non enregistrée, conçue pour les industries saisonnières ou de la mode, qui met les dessins ou modèles à l'abri de la contrefaçon pour une période réduite de trois ans. Comme leur nom l'indique, les dessins ou modèles communautaires non enregistrés ne nécessitent aucune formalité, mais ils ne sont protégés que si leur première divulgation est intervenue sur le territoire de l'Union européenne. Par conséquent, un dessin ou un modèle qui a été divulgué pour la première fois au public à Buenos Aires ou à Delhi ne pourra jamais jouir de la protection communautaire sans enregistrement.

Le champ de protection des dessins ou modèles communautaires non enregistrés est plus limité que celui des dessins ou modèles enregistrés, dans la mesure où il se limite aux copies. Une œuvre, même identique, ne portera pas atteinte à un dessin ou modèle communautaire non enregistré si elle résulte d'une création indépendante. Certains titulaires de droits du domaine de la haute couture préfèrent par conséquent enregistrer leurs dessins ou modèles, car cela leur évite d'avoir à démontrer autrement qu'ils ont été divulgués pour la première fois sur le territoire de l'Union européenne et/ou qu'ils ont été copiés.

NOUVEAUTÉ

À l'instar de nombreux systèmes nationaux, le système communautaire de protection des dessins ou modèles est fondé sur la nouveauté au niveau mondial. Les rédacteurs de la législation ont cependant pris garde à éviter toute situation dans laquelle la protection conférée à une innovation communautaire risquerait d'être invalidée par une antériorité obscure (et, ainsi qu'il avait été avancé à l'époque, fabriquée de toutes pièces). Ainsi, alors que l'utilisateur averti considère aux fins d'appréciation de la nouveauté tout dessin ou modèle divulgué où que ce soit dans le monde, il ignore tout dessin ou modèle ne pouvant pas raisonnablement avoir été connu dans la pratique normale des affaires des milieux spécialisés du secteur concerné, opérant dans la Communauté. Il est probable que cette formulation compliquée signifie simplement

que les dessins et modèles obscurs sont exclus de l'état de la technique.

Aucun examen de nouveauté n'étant effectué lors du dépôt des dessins ou modèles communautaires, il est clair que la validité d'un certain nombre d'enregistrements est susceptible d'être mise en cause. Bien qu'il soit possible aux tiers de demander à l'OHMI l'invalidation d'un dessin ou modèle communautaire (ou d'en contester la validité reconventionnellement à une action en contrefaçon), les procédures en nullité de dessins ou modèles communautaires sont relativement peu fréquentes – à peine plus de 1100 décisions rendues, ce qui est infime par rapport à un nombre de dépôts supérieur à 700 000.

EXERCICE DU DROIT

Le système communautaire de protection des dessins et modèles a créé un certain nombre de néologismes juridiques. Par exemple pour être contrefaisant, un dessin ou modèle ultérieur doit produire sur l'utilisateur averti la même impression globale qu'un dessin ou modèle antérieur. Ce critère fait pendant à un élément du test de validité: pour être valide, un dessin ou modèle doit produire sur l'utilisateur averti une impression globale différente de celle créée par les dessins et modèles divulgués au public à une date antérieure. La notion d'"utilisateur averti", déterminante dans de nombreuses procédures engagées en vertu de la directive et du règlement communautaire, n'est pourtant définie dans aucun de ces deux textes. La Cour de justice de l'Union européenne a heureusement fourni une orientation à cet égard dans l'affaire *PepsiCo* (voir encadré), afin d'établir un équilibre adéquat entre validité et opposabilité. L'utilisateur averti est plus informé que le consommateur raisonnablement attentif du domaine des marques, mais pas aussi compétent que l'homme de l'art de la législation sur les brevets. Il connaît les différents dessins ou modèles existant dans le secteur concerné, dispose d'un certain degré de connaissance quant aux éléments que ces dessins ou modèles comportent normalement et fait preuve d'un degré d'attention relativement élevé lorsqu'il les utilise.

Les dessins ou modèles communautaires enregistrés présentent aussi l'avantage de pouvoir faire l'objet d'une demande d'intervention des autorités douanières sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Cette possibilité a été exploitée de manière créative par les titulaires de droits, qui l'ont utilisée non seulement pour des formes de produits, mais aussi pour des logos, des pochettes de CD, des livres et autres produits similaires.

LA PROCHAINE DÉCENNIE

Que réservent les 10 prochaines années en matière de dessins et modèles dans l'Union européenne?

L'un des domaines dans lesquels l'harmonisation est encore inachevée est celui de la protection des pièces de rechange. La législation communautaire ne reconnaît pas de nouveauté aux pièces de rechange ou, selon sa formulation, aux éléments constitutifs de produits complexes non visibles lors d'une utilisation normale. Par conséquent, les pièces de rechange non visibles ne bénéficient d'aucune protection sur l'ensemble du

territoire de l'Union européenne. Cela s'applique, par exemple, aux bougies et aux filtres à huile, mais pas aux enjoliveurs de roues ni aux volants (tous des éléments constitutifs de véhicules automobiles).

Aucun accord n'ayant encore été trouvé entre les États membres de l'Union européenne en vue d'une harmonisation, ces derniers conservent la possibilité d'accorder ou non la protection en ce qui concerne les pièces de rechange, mais ne peuvent modifier leur législation que dans le sens d'une suppression de cette protection. L'espoir d'un rapprochement de la position des États membres et d'une harmonisation graduelle des législations nationales sur cette question ne s'étant pas concrétisé au cours des 10 dernières années, une révision de la directive est indispensable à l'existence d'un marché unique des pièces détachées.

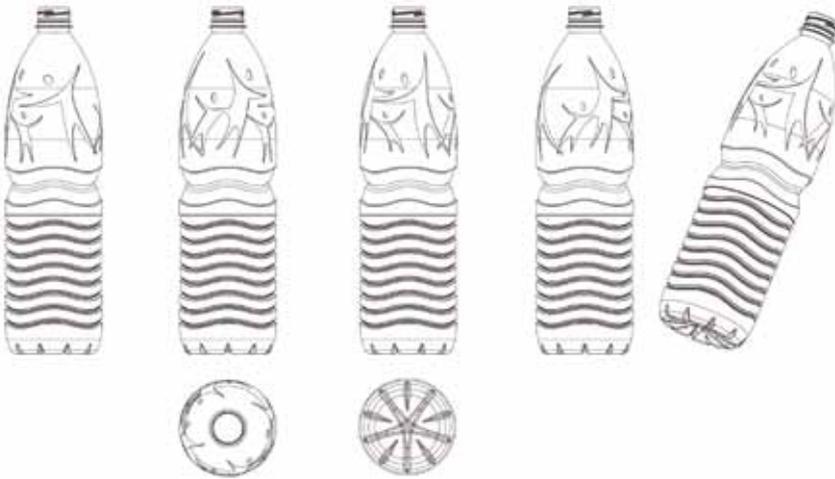
Le travail d'harmonisation doit également se poursuivre sur un autre aspect de la protection des dessins et modèles techniques. Le régime européen exclut de la protection les caractéristiques des dessins ou modèles qui sont "imposées exclusivement par une fonction technique". Deux interprétations, et peut-être plus, ont été élaborées à cet égard par les cours et tribunaux européens. Certains appliquent le critère de "multiplicité des formes", qui vise en fait à déterminer si la fonction technique peut être obtenue par une autre configuration quelconque; si c'est le cas, la caractéristique n'est pas imposée exclusivement par la fonction technique, et le dessin ou modèle concerné est protégeable. La théorie concurrente est celle de l'"absence de considération esthétique", fondée sur la question de savoir si le concepteur de la caractéristique avait en tête, lorsqu'il l'a créée, autre chose que la fonction technique. Ces deux théories pouvant conduire à des résultats très différents, une décision de la Cour de justice est nécessaire à l'adoption d'une interprétation unique et cohérente concernant les caractéristiques des dessins ou modèles qui sont imposées exclusivement par une fonction technique.

Ces points ne constituent cependant que des chicanes relativement mineures dans un système qui semble fonctionner autrement d'une manière remarquable. Les créateurs ont accès sans difficulté à la protection de leurs dessins ou modèles sur un territoire de plus de 500 millions d'habitants, que ce soit par la voie de l'enregistrement ou en utilisant la protection de plus courte durée accordée aux dessins et modèles non enregistrés. La défense de leurs droits ne va pas toujours sans accroc, mais le régime a bien résisté.

Un bref regard au-delà des frontières de l'Union européenne permet de constater que bon nombre des solutions élaborées par la législation européenne afin d'assurer une protection efficace des dessins et modèles font partie des éléments proposés pour le projet de traité sur le droit des dessins et modèles en cours de négociation à l'OMPI. Ce traité vise à simplifier les procédures d'enregistrement des dessins et modèles dans les États membres de l'OMPI, et les travaux qui s'y rapportent vont bon train.

Quelqu'un avait parlé d'un gâteau d'anniversaire? ♦

Photo: Société des produits Nestlé, S.A.



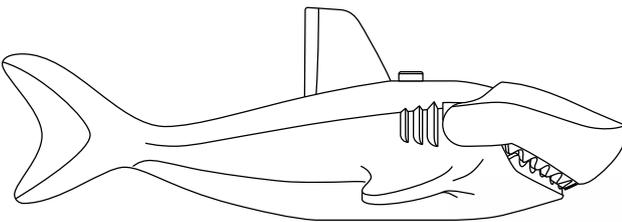
Plusieurs vues d'une bouteille en matière plastique représentée dans une demande de dessin ou modèle communautaire.



Photo: Mattel, Inc.

Vue d'un élément de jouet représenté dans une demande de dessin ou modèle communautaire.

Photo: Le Groupe Lego



Vue latérale d'un élément de jouet en forme de requin représenté dans une demande de dessin ou modèle communautaire.

Photo: HEAD Sport GmbH



Raquette de tennis: vue de la raquette Liquid Metal 8 de la société Head, représentée dans une demande de dessin ou modèle communautaire.

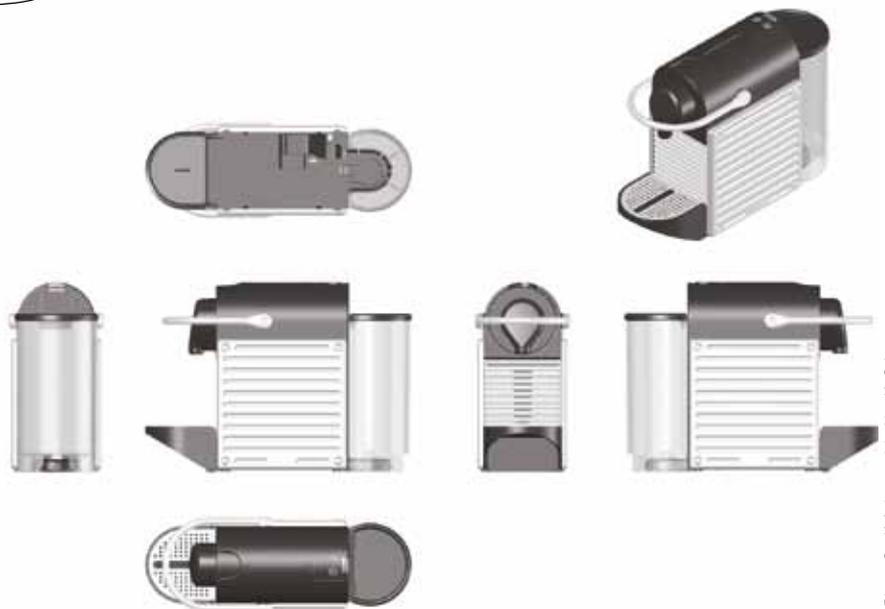


Photo: Société des produits Nestlé, S.A.

Plusieurs vues d'une machine à café représentées dans une demande de dessin ou modèle communautaire.

CÉLÉBRATION DE L'EXCELLENCE ITALIENNE EN MATIÈRE DE DESIGN

*Catherine Jewell,
Division des communications,
OMPI*

Des éléments de l'exposition *Italian Design
Innovation - ADI Design Index 2012* tenue à
l'OMPI du 25 septembre au 19 novembre 2013.

Raviolo, un fauteuil en polyéthylène utilisable
dans la maison comme au jardin, semble
être fait d'un ruban sinueux continu dont
l'intérieur et l'extérieur présentent une texture
différente. Dessiné par Ron Arad pour Magis.



La chaise originale hybride Masters, dessinée par Philippe Starck pour Kartell, est une réinterprétation moderne de créations de trois incontournables du design contemporain, la série 7™ d'Arne Jacobsen, la chaise Tulipe d'Eero Saarinen et la chaise Eiffel de Charles Eames.

Piana, une chaise pliante et empilable en polypropylène 100% recyclable dessinée par David Chipperfield pour Alessi.

Sosia, un canapé lit aux multiples configurations dessiné par Emanuele Magini pour Campeggi.

Behive, une lampe de table à base circulaire en ABS mat, est constituée d'une superposition d'anneaux de polycarbonate de différents diamètres qui diffusent la lumière tout en l'adoucissant. Ce luminaire extrêmement complexe a été dessiné par Werner Aisslinger pour Foscarini.





Photo: OMPI/Beirrod

Chaque année, l'Association italienne pour le design industriel (*Associazione per il Disegno Industriale (ADI)*) sélectionne ce qui se fait de mieux en Italie en matière de design industriel contemporain, pour constituer son catalogue *ADI Design Index*. L'OMPI accueillait du 25 septembre au 19 novembre 2013 une exposition présentant les 128 produits et concepts de l'édition 2012. Intitulée *Italian Design Innovation – ADI Design Index 2012*, cette exposition était administrée par l'ADI et organisée avec le soutien du Ministère italien du développement économique, de la Direction générale pour la lutte anti-contrefaçon, de l'Office italien des brevets et des marques et de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

CÉLÉBRER UNE CULTURE D'EXCELLENCE

“Le peuple italien est admiré depuis longtemps pour son expression au quotidien d'une créativité qui contribue à la *dolce vita*. L'un de ses éléments est une culture d'excellence en matière de style qui considère les objets de tous les jours d'un point de vue esthétique et les fait passer ainsi du prosaïque au sublime” a déclaré M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, dans son message d'introduction du catalogue de l'exposition.

“L'OMPI a pour objectif de créer pour les stylistes de demain un environnement plus robuste et plus propice à la création”, a-t-il souligné. Évoquant le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, qui offre un moyen rapide et économique de protection des dessins et modèles contre la copie et l'imitation non autorisée sur les marchés internationaux, M. Gurry a rappelé les travaux en cours concernant l'élaboration d'un projet de nouveau traité international destiné à “simplifier les normes s'appliquant aux procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels au niveau national”.

La suspension Copernico est faite de neuf anneaux concentriques mobiles obtenus à partir d'une seule feuille d'aluminium de recyclage anodisé, découpée au laser. Chacun de ces anneaux tourne de manière indépendante sur deux axes, ce qui permet d'orienter la lumière pour créer une multitude de configurations. Dessin de Carlotta de Bevilacqua et Paolo Dell'Elce pour Artemide.

ADI Design Index: la voie du prestige

Chaque année, trois projets de design sont choisis parmi ceux du catalogue ADI Design Index pour recevoir le *Premio Nazionale per l'Innovazione* (prix national pour l'innovation) décerné par le président de l'Italie. Cela leur permet également d'être en lice pour le *Compasso d'Oro* – le concours du compas d'or. Alors que ce dernier est traditionnellement destiné à récompenser le meilleur design italien, l'ADI instaure pour la première fois à l'occasion de l'Expo 2015 un *Compasso d'Oro International* auquel sont invités à participer les designers du monde entier sur le thème de l'exposition – *Feed the Planet, Energy for Life*.

À propos du Compasso d'Oro

Issu d'une idée de Gio Ponti et Alberto Rosselli, le prix du *Compasso d'Oro* a été créé en 1954 par le grand magasin *La Rinascente*, afin de reconnaître et promouvoir l'excellence italienne en matière d'esthétique. Le Gouvernement italien a promulgué en 2004 une loi faisant des 300 produits primés de la collection historique du *Compasso d'Oro* "un patrimoine culturel d'intérêt national". La gestion du prix est assurée exclusivement par l'ADI depuis 1964.

La collection du *Compasso d'Oro* réunit les meilleures créations du design italien de 1954 à nos jours et continue de s'enrichir tous les trois ans de nouveaux objets.

TABLE RONDE SUR L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES DESSINS ET MODÈLES

L'ouverture de l'exposition a été précédée par une table ronde organisée en marge des assemblées de l'OMPI afin de souligner l'importance des dessins et modèles industriels pour l'innovation, la croissance économique et le progrès social. Les intervenants qui se sont exprimés à cette occasion étaient des représentants de gouvernements, du secteur privé et de la communauté des créateurs.

Le discours d'ouverture a été prononcé par Mme Gulino, qui a souligné "la complexité et la technicité" des dessins et modèles, ainsi que l'importance des recherches et essais nécessaires à l'élaboration des produits finis qui en sont issus. Elle a également attiré l'attention sur la place des dessins et modèles dans les affaires et l'économie. "Les dessins et modèles contribuent au développement économique et jouent un rôle déterminant dans le relèvement de la qualité et des niveaux de vie" a-t-elle observé.

Mme Gulino a insisté sur la nécessité d'une plus grande rationalisation et d'une simplification des procédures d'enregistrement des dessins et modèles. "Nous avons besoin de mieux harmoniser les législations dans ce domaine, en particulier parce que les différences de protection des droits de propriété intellectuelle dans les divers pays entraînent des coûts excessifs pour les utilisateurs et encouragent la contrefaçon" a-t-elle déclaré.

Évoquant le fait que la collection du *Compasso d'Oro* était désormais considérée comme "un bien d'intérêt national", Mme Luisa Bocchietto, présidente de l'ADI, a indiqué que "les copies de ces objets portent atteinte non seulement au créateur, non seulement à l'entreprise, mais aussi à la nation italienne [...] La protection de ces icônes de l'esthétique italienne et des icônes de l'esthétique dans le monde entier est extrêmement importante, car elles sont des symboles de l'économie, du travail, et pas seulement du beau".

LE SECRET DU SUCCÈS DE L'ITALIE EN MATIÈRE DE DESIGN

Alessandro Sarfatti, ancien P.D.G. de Luceplan, attribue le succès du design italien à une "fantastique alchimie" entre les entrepreneurs, les créateurs et les fournisseurs. "Ce sont ces trois acteurs qui ont fait du design italien ce qu'il est aujourd'hui", explique-t-il. "Le créateur apporte à l'entreprise sa vision du monde, ses idées, et ensuite, c'est à l'entreprise de respecter le projet et de le réaliser", ajoute-t-il en donnant pour exemple sa propre expérience du développement de l'emblématique lampe "Hope". Conçue autour de l'idée de la lentille inventée au XIXe siècle par le physicien français Augustin-Jean Fresnel pour l'éclairage des phares maritimes, cette lampe est le produit d'un long processus itératif. Des mois d'essais ont été nécessaires pour surmonter les difficultés posées par sa conception, mais une confiance réciproque entre la société et les créateurs a permis de parvenir à un produit de grande qualité et de remporter un succès commercial.

L'existence de ce modèle traditionnel et du type de relations qui s'y rattache est toutefois menacée par l'évolution du paysage



commercial. “Les créateurs doivent faire face aujourd’hui à un défi consistant à rebâtir ces relations et à ranimer le processus créatif au sein des entreprises”, estime Valentina Downey qui, à travers son projet LAB.BRAIN.LAB encourage les sociétés à faire un usage dynamique et stratégique de l’esthétique industrielle pour améliorer leur rendement.

DIFFICULTÉS DE LA PROTECTION DES DESSINS ET MODÈLES

La conception de nouveaux produits nécessite des investissements importants. “Quand les entreprises protègent leurs produits, ce n’est pas seulement l’objet fini qu’elles protègent, mais aussi tout le travail qui a précédé” remarque M. Sarfatti. Selon lui, les imitateurs “vivent des idées des autres et acceptent, en gros, que le monde cesse de progresser”. Mme Downey abonde dans son sens, comparant les imitateurs à “un cancer qui finit par tuer la croissance intellectuelle de la communauté.”

Bien qu’il reconnaisse toute l’importance que revêt pour les entreprises la protection de leurs dessins et modèles, M. Sarfatti constate qu’il est souvent très difficile de prouver “qu’une copie est véritablement la copie d’un original, car les imitateurs modifient quelques détails”. Les poursuites en justice coûtent cher en temps et en argent, et s’il est vrai que les entreprises doivent les prévoir dans leur stratégie commerciale, “elles peuvent aussi se protéger en innovant, pour que le marché sache qu’elles sont à l’origine des idées”.

M. Sarfatti observe également que la place intégrante du design dans le processus de conception de produit est mal comprise et qu’on le confond souvent avec le style, de sorte qu’il ne se voit pas reconnaître toute l’importance qu’il mérite. “Le style a rapport au dessin proprement dit, alors que le design est un processus à l’origine duquel est une idée que le créateur traduit en un produit. Il suppose des décisions quant aux techniques à utiliser, à la manière de produire, aux solutions à rechercher. Il s’agit d’un processus circulaire, facile à décrire mais beaucoup moins à mettre en œuvre” explique-t-il.

LE DESIGN EN TANT QUE FACTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL

À titre de designers stratégiques, Valentina Downey et l’architecte Patrizia Scarzella travaillent avec des communautés d’Asie et d’Afrique afin de les aider à se créer des sources de revenus ainsi qu’à rétablir leur fierté dans leur culture et leurs aptitudes grâce aux principes du design. Mme Downey et Mme Scarzella ont élaboré au sein d’un projet générateur de revenus de la fondation Good Shepherd un programme de formation au design et de développement de produits visant à apprendre aux artisans locaux à penser en designers pour “développer des idées et trouver la meilleure solution pour une vie meilleure”, explique Mme Downey.

Dans les communautés où elles interviennent, Mmes Downey et Scarzella procèdent tout d’abord à un examen des réalités



Photo: Lab. Brain design

Dans le cadre de leur collaboration avec la fondation Good Shepherd, Valentina Downey et Patrizia Scarzella travaillent avec des artisans d’Asie et d’Afrique afin de les aider à se créer des sources de revenus ainsi qu’à rétablir leur fierté dans leur culture et leurs aptitudes grâce aux principes du design.



Photo: OMPI/Beirrod

La 1199 Panigale de Ducati, une moto innovante conçue pour offrir des performances maximales et mettre une technologie de championnat du monde à la portée de tous.

locales en matière de production, puis élaborent une méthode de formation destinée à permettre aux artisans d'acquiescer une plus grande assurance dans l'utilisation de différents types de matériaux et de couleurs. "En Thaïlande et au Kenya, la plupart des femmes ont un sens inné et spontané de la couleur, et la formation que nous leur apportons suscite chez elles un intérêt renouvelé pour leur travail et une fierté à l'égard de leurs savoir-faire culturels" explique Mme Downey. Cette façon de procéder fait ressortir "les éléments techniques propres à leurs traditions, met en valeur des compétences artisanales traditionnelles grâce à une amélioration continue des produits et permet à la communauté de devenir plus compétitive et à l'économie locale de se développer durablement" ajoute Mme Downey.

UNE PLUS GRANDE PRISE DE CONSCIENCE DU RÔLE DU DESIGN

L'importance du design en tant que moteur de croissance économique et de développement fait l'objet d'une prise de conscience croissante et d'une meilleure compréhension à la fois parmi les décideurs et dans les milieux d'entreprise. Pour autant que le design fasse partie intégrante du processus de développement des produits, il est également reconnu de plus en plus largement comme ayant une importance stratégique pour le commerce et comme offrant une perspective susceptible d'améliorer l'efficacité et la performance ainsi que de contribuer à la création d'un avantage concurrentiel. Des principes similaires peuvent également être appliqués à des fins d'autonomisation ainsi que pour favoriser le développement et le statut socioéconomique de communautés à travers le monde. Fiodor Dostoïevski a peut-être bien raison: "la beauté sauvera le monde". ♦

PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE: une question d'équilibre

*Mike Weatherley, député,
conseiller du Premier ministre britannique
en matière de propriété intellectuelle*

En 2010, après avoir travaillé 10 ans dans l'industrie du disque et du cinéma, j'ai été élu membre du Parlement du Royaume-Uni. J'ai lancé depuis un grand nombre d'initiatives afin d'éduquer mes collègues du Parlement et de stimuler le débat en ce qui concerne l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle. Ce travail a conduit récemment à ma nomination en tant que conseiller en matière de propriété intellectuelle de M. David Cameron, Premier ministre du Royaume-Uni.

La grande question à laquelle je me trouve confronté à ce poste nouvellement créé est celle-ci: quelle est la bonne façon d'assurer le maintien des droits de propriété intellectuelle et de les faire respecter? Faut-il la participation des pouvoirs publics, celle de l'industrie ou un mélange des deux? Pour s'attaquer à ce sujet, il convient d'examiner dans un premier temps les implications des réformes à la législation tant nationale qu'européenne en matière de licences. Il s'agit là d'un terrain particulièrement complexe, car il englobe un grand nombre de secteurs créatifs, chacun avec ses propres enjeux de marché, dont la plupart sont caractérisés par la médiocrité des bases de données de droits (même selon les critères de l'ère analogique, pour ne pas parler de ceux d'une époque hautement numérisée) et la discordance de politiques fondées sur des intérêts nationaux antagoniques au sein de l'Europe.

PROPOSITIONS DE RÉFORME DE LA LÉGISLATION NATIONALE

Le Gouvernement britannique a commandé au cours de ces dernières années le rapport Hargreaves (voir www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2011/06/article_0004.html), puis le rapport Hooper sur l'économie numérique et la bourse numérique des droits – ou “hub” du droit d'auteur (voir encadré).

Dans leurs commentaires sur les recommandations d'exceptions formulées dans le rapport Hargreaves, de nombreux experts du domaine ont jugé que ce dernier faisait, au nom du

compromis, trop de concessions unilatérales aux groupes de défense des consommateurs et des licences ouvertes. Le cas des parodies, que le rapport préconise d'accepter, mériterait par exemple d'être réexaminé, selon ces experts. L'importance de la propriété intellectuelle en tant que bien a été confirmée par les deux rapports, et l'étude de Richard Hooper concernant la faisabilité d'une bourse numérique de droits a fait progresser le débat en examinant le fonctionnement éventuel d'une solution gérée par l'industrie.

RESPONSABLE DE SA PROPRE OBSOLESCENCE

L'industrie de la création doit reconnaître qu'en fin de compte, c'est à elle-même que revient la faute de ne pas avoir su évoluer avec l'ère numérique. La technologie ne cessera jamais d'inventer de nouvelles manières d'accéder à des contenus. Si les créateurs ne s'y adaptent pas très bientôt, ils seront perdants, et les règles du marché seront dictées, par défaut, par des groupes d'intérêts défenseurs d'une totale liberté de droits. L'industrie créative ne peut s'en prendre qu'à elle-même de ne pas avoir progressé assez rapidement. Le secteur du disque, par exemple, a passé des années à dire “non” au lieu de demander “comment?”

La promptitude à prendre en compte les technologies n'est que l'un des aspects sur lesquels l'industrie de la création doit réexaminer ses politiques et sa manière de penser. Un autre réside dans les efforts qu'elle déploie pour défendre les droits de propriété intellectuelle. Lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui s'est tenu en 2010 à Vilnius (Lituanie), on a pu constater avec effarement qu'aucun représentant de l'une ou l'autre industrie ni du gouvernement n'était présent pour plaider en faveur de la protection des droits de propriété intellectuelle. Le Parti Pirate, en revanche, était là en force pour faire valoir que tous les contenus devraient être mis à disposition gratuitement.

Les membres du groupe The Verdict, gagnant du prix 2012 du meilleur orchestre au concours *Rock the House*, avec le député Mike Weatherley.



Photo: Roger Goodgroves

LE RÔLE ESSENTIEL DES TITULAIRES DE DROITS

Il importe pour les titulaires de droits de l'ensemble de l'industrie de prendre conscience de la responsabilité qui leur incombe et du rôle essentiel qu'ils ont à jouer dans l'orientation de l'actuel débat sur le droit d'auteur. L'industrie communique avec elle-même, fréquemment et très efficacement, mais elle néglige souvent de s'adresser à un public extérieur. Certaines initiatives ont du succès – y compris des initiatives du Parlement telles que les concours *Rock the House* (voir encadré), *Film the House* et *House the House* – mais l'industrie fait peu pour "éduquer" le public en ce qui concerne les avantages de la protection des droits de propriété intellectuelle. Elle a perdu jusqu'à présent la bataille de la propagande et a permis aux exceptions évoquées dans le rapport Hargreaves de gagner du terrain. L'industrie dit à ses membres qu'elle n'aime pas ces exceptions, mais le public n'est pas du même avis, et c'est son message qui est entendu.

CRÉATION D'UN CENTRE DU DROIT D'AUTEUR GÉRÉ PAR L'INDUSTRIE

L'une des principales recommandations du rapport Hooper concerne la création d'un "centre du droit d'auteur à but non lucratif guidé par l'industrie, réalisant une liaison interfonctionnelle et évolutive avec le réseau de plus en plus important, tant au niveau national qu'international, de registres et de bourses numériques de droits des secteurs public et privé [...] utilisant pour la constitution de données intersectorielles et transfrontalières des éléments convenus entre les parties et des normes fondées sur des principes de liberté de participation, de non-exclusivité et d'encouragement de la concurrence".

Une telle approche aurait toutes les chances d'être beaucoup plus efficace et rationnelle que celles que pourraient élaborer de savants rédacteurs de politiques de Westminster ou de l'Union européenne, parce qu'étant conduite par l'industrie, elle favoriserait l'adhésion de plein gré des parties concernées.

AUTRES SOLUTIONS

La Motion Picture Licensing Corporation, par exemple, a reconnu que le modèle coûteux et bureaucratique consistant à concéder des licences titre par titre pour le visionnement de films ailleurs qu'en salle était un échec partout en Europe. Les utilisateurs contournent en effet le processus pour projeter les vidéos de manière



Le concours Rock the House

Imaginé par le député Mike Weatherley et lancé en 2011, *Rock the House* est un concours de musique sur scène du Parlement destiné à célébrer des artistes britanniques montants. L'édition 2013 a attiré plus de 1500 candidatures de musiciens et d'orchestres. L'objectif du concours est de sensibiliser les membres du Parlement à l'importance du droit d'auteur pour les musiciens. Les parlementaires sont invités à présenter un soliste, un orchestre, une prestation d'un artiste de moins de 18 ans et la meilleure petite salle où des musiciens peuvent se produire en public dans leur circonscription. Les finalistes désignés par un jury de musiciens et d'experts de l'industrie du disque sont départagés devant spectateurs, et les gagnants de chaque catégorie sont ensuite invités à jouer en public à la Chambre des communes.



Photo: Jolly Scarecrow Designs

Lancé en 2011 par Mike Weatherley, conseiller en matière de propriété intellectuelle du Premier ministre du Royaume-Uni, le concours *Rock the House* a pour objectif de sensibiliser les membres du Parlement à l'importance du droit d'auteur pour les musiciens.

illicite et nuisent ainsi aux revenus des cinéastes. Elle s'est donc unie à l'industrie du cinéma pour élaborer et mettre en place avec succès un modèle de redevance annuelle forfaitaire. Bien que celui-ci diffère pour chaque territoire, il est en application dans de nombreux pays.

Il n'en reste pas moins, eu égard à la portée territoriale de la législation en matière de propriété intellectuelle – un droit de propriété intellectuelle ne s'applique que dans le pays dans lequel il a été accordé – qu'une base de données centralisée dirigeant les utilisateurs vers des solutions de licence et fournissant des informations telles que langages de flux, taxes et réglementation applicables serait extrêmement utile. Il ne pourrait jamais s'agir, toutefois, d'une formule de licence obligatoire, gérée d'une manière centralisée et écartant le titulaire de droits de la fixation des prix. La meilleure façon de résoudre la question est d'adopter une solution faisant intervenir l'industrie et bénéficiant d'un appui gouvernemental fort.

PERTINENCE HORS DU ROYAUME-UNI?

Vous vous demandez peut-être si tout cela a une quelconque pertinence en dehors du Royaume-Uni. Les politiques du Royaume-Uni peuvent-elles être utilisées et appliquées plus largement au sein de l'Union européenne? En tant que leader du monde électronique des services numériques (devant la République de Corée, la Chine, le Japon et les États-Unis d'Amérique) et exportateur net de musique aux côtés de deux autres pays seulement (la Suède et les États-Unis d'Amérique), le Royaume-Uni est largement qualifié pour assumer un rôle de premier plan dans l'élaboration de cet aspect de la politique européenne.

Certains estiment que les exceptions évoquées dans le rapport Hargreaves indiquent une volonté de la part du Royaume-Uni d'affaiblir la législation en matière de droit d'auteur; il n'en est rien, et cela ne doit pas faire oublier que ce rapport constitue en fait un vote de confiance retentissant à l'égard de la propriété intellectuelle. Il ne doit y avoir aucun doute: le Gouvernement du Royaume-Uni reconnaît les mérites d'un système de droit d'auteur équilibré et attache une grande importance à la mise en place d'un tel système. Ma nomination en est une preuve.

L'Union européenne demande actuellement aux industries créatives d'élaborer des solutions à court terme, et un débat est en cours au sein du Parlement européen concernant l'actualisation à moyen ou long terme de la législation en matière de droit d'auteur. Pourtant, si l'industrie pouvait simplifier et uniformiser la procédure d'obtention de licences afin de réduire les éléments de complexité et de coût si souvent invoqués pour justifier le piratage, le besoin de légiférer et les arguments en faveur d'exceptions n'auraient plus de raison d'être.

Pour aller de l'avant, une solution plus efficace et pragmatique que l'ajout d'une série d'exceptions serait d'encourager l'industrie à fournir un accès simple, bon marché et licite aux œuvres protégées par le droit d'auteur. Le raisonnement en faveur d'une législation assurant la protection du droit d'auteur est inchangé, mais la discussion et la mise en place des futures directives communautaires devraient mettre l'accent sur la manière de protéger les titulaires de droits d'auteur et leur propriété, et non sur celle d'éroder la production par une multiplication des exceptions ou la concession de la gratuité d'accès revendiquée par certaines des voix opposées les plus extrêmes. C'est ce délicat équilibre que doit réaliser toute bonne législation.

Comment pouvons-nous faire, donc, pour nous assurer que l'approche législative et celle de l'industrie trouvent un juste milieu entre les intérêts des titulaires de droits et ceux des consommateurs? À mon avis, la solution réside dans l'adoption d'une stratégie de propriété intellectuelle à trois composantes: éducation, carotte et bâton.

L'ÉDUCATION

C'est à l'industrie et au gouvernement qu'il appartient d'éduquer les consommateurs en ce qui concerne la nécessité d'appuyer la défense des droits de propriété intellectuelle. Lorsque nous ne payons pas pour un contenu, nous ne faisons qu'encourager une production de qualité médiocre et contribuer à détruire la diversité des produits offerts sur le marché. Tout le monde est perdant dans un tel scénario. Il est donc essentiel de faire avant tout un effort d'éducation, afin d'en convaincre les consommateurs.

LA CAROTTE

La "carotte" que l'industrie doit offrir aux consommateurs afin de les inciter à accéder légalement à ses contenus est de leur fournir le moyen de le faire facilement. Les partisans du piratage estiment en effet que le téléchargement légal de contenu est trop compliqué. Il faut donc que l'industrie innove en trouvant des moyens de simplifier la mise à disposition des contenus, ce qui aura pour résultat de réduire l'attrait du piratage. Nous devons nous affranchir des vieux dogmes pour définir et développer des solutions nouvelles et pratiques. La formule de licence multiformat pour utilisation à domicile mise au point par l'industrie du cinéma constitue un compromis innovant. Nous devons commencer à adopter des solutions comme Spotify et Bloom.fm, dont le modèle de licence par écoute s'avère populaire.

LE BÂTON

Pour le cas où les efforts d'éducation et d'incitation échoueraient, il faut prévoir un "bâton". Le gouvernement doit aider l'industrie en mettant en place des mécanismes d'application des droits. La responsabilité des fournisseurs de services Internet devrait notamment être mise en jeu s'ils facilitent des pratiques de téléchargement illicite en connaissance de cause et ne prennent pas de mesures pour empêcher cette forme de piratage.

Quel que soit le pays, le secteur de la création contribue toujours de façon importante au PIB. Une société qui veut prospérer doit valoriser ses créateurs. Son public doit comprendre que s'il se procure quelque chose sans payer (ou en payant moins que ce qu'il faudrait) pour en jouir brièvement à des fins personnelles, il contribue à un ralentissement de l'innovation et de la créativité qui sera préjudiciable à tous. Tout pose donc en premier lieu sur une éducation et une communication efficaces sur la position de l'industrie et les conséquences en cas d'échec à concevoir un cadre de politique adéquat en matière de droit d'auteur. L'industrie doit ensuite montrer la voie et répondre aux désirs des consommateurs dans un marché en rapide évolution. Elle doit faire en sorte que la "carotte" qu'elle propose soit attrayante. Après cela, si tous ses efforts sont restés vains, c'est de l'aide du législateur qu'elle aura besoin devant les tribunaux.

Le secteur créatif doit faire preuve de plus de souplesse et faire partie de la solution. ♦

À propos de Mike Weatherley

Mike Weatherley a été nommé récemment au poste nouvellement créé de conseiller en matière de propriété intellectuelle du Premier ministre du Royaume-Uni, M. David Cameron. Avant son entrée au parlement, il a été vice-président pour l'Europe de la Motion Picture Licensing Corporation et auparavant, contrôleur financier du groupe Pete Waterman.

Le rapport Hooper

Publié en juillet 2012 sous le titre *Copyright Works*, ce rapport indépendant de Richard Hooper et Ros Lynch étudie la possibilité de créer la bourse numérique de droits préconisée dans le rapport Hargreaves. Selon un communiqué de presse de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, ses deux principales recommandations concernent la création d'un centre du droit d'auteur à but non lucratif conduit et financé par l'industrie et l'établissement d'un groupe directeur chargé de mener et de superviser la conception et la mise en place de ce "hub". Les cinq principales missions du centre du droit d'auteur seraient les suivantes:

- servir de repère et de mécanisme de navigation dans le monde complexe du droit d'auteur;
- être un lieu d'éducation en matière de droit d'auteur;
- être le lieu où tous les titulaires de droits d'auteur peuvent enregistrer leurs œuvres, les droits qui s'y rattachent, les utilisations autorisées de ces œuvres et les licences concédées à leur égard;
- être le lieu où les éventuels preneurs de licence peuvent acheter des droits facilement, de façon transparente et à bas prix;
- être un lieu officiel où peuvent aller les personnes intéressées à utiliser des œuvres orphelines pour démontrer qu'elles ont procédé avec diligence à toutes les recherches appropriées pour localiser les titulaires de ces œuvres avant de les numériser.

"L'établissement d'un centre du droit d'auteur conduit et financé par l'industrie contribuera à maximiser les potentialités pour les créateurs et les titulaires de droits du côté de l'offre et pour le large éventail des preneurs de licence et des utilisateurs du côté de la demande", a déclaré Richard Hooper à l'occasion de la présentation du rapport.

LE BALLET
NATIONAL
DE GÉORGIE
«Sukhishvili»





Photos: OMPI/Berrod

Catherine Jewell,

Division des communications, OMPI

La chorégraphie du Ballet national de Géorgie "Sukhishvili" met en valeur l'audace athlétique de danseurs bondissant dans les airs sans effort apparent pour s'affronter dans un cliquetis de sabres et la tendresse romantique de couples d'amoureux.

Depuis des décennies, des salles du monde entier sont éblouies par l'élégant athlétisme, l'énergie, le savoir-faire et l'originalité du Ballet national de Géorgie "Sukhishvili". Depuis sa création officielle en 1945, cette troupe s'est produite dans 98 pays. Elle a fait plus de 300 tournées, donné plus de 20 000 spectacles devant un public estimé à 60 millions de personnes et a fait découvrir la danse géorgienne au monde entier. Le Ballet national de Géorgie "Sukhishvili" est une compagnie unique en son genre dont l'histoire tout aussi unique rappelle que la créativité n'est pas une chose qui se produit dans un vide, mais un processus dynamique qui évolue en concordance avec la société et l'esprit de son époque.

UN STYLE DE DANSE HORS DU COMMUN EST NÉ

Située à la croisée des chemins entre l'Asie de l'Ouest et l'Europe de l'Est, la Géorgie peut s'enorgueillir d'une tradition populaire lointaine, riche et variée. L'histoire du Ballet national de Géorgie "Sukhishvili" a commencé dans les années 20, par la rencontre à l'Opéra de Tbilisi de deux danseurs, Ilia Sukhishvili père et Nino Ramishvili, qui partageaient un rêve: celui de créer une troupe réunissant l'ensemble des traditions de danse des différentes régions du pays. Leur intérêt, toutefois, n'était pas purement ethnographique. Ils prirent l'essence de ces danses et y ajoutèrent leur propre touche artistique en raffinant et en améliorant leur chorégraphie. Ils fusionnèrent des éléments de danse classique, moderne et populaire pour créer un style distinctif qui leur était propre et qui continue à inspirer de nouvelles générations de danseurs ainsi qu'à captiver et enthousiasmer les spectateurs du monde entier.



Une chorégraphie grisante et variée combine les mouvements parfaitement synchronisés de la troupe aux extraordinaires prouesses techniques exécutées par les solistes. Elle met en valeur autant la vivacité et l'audace athlétique de danseurs bondissant dans les airs sans effort apparent pour s'affronter dans un cliquetis de sabres que la tendresse romantique de couples d'amoureux qui semblent flotter gracieusement en traversant la scène.

En près de 70 ans, "la chorégraphie a évolué en rapidité et en complexité. Nous reprenons des mouvements du folklore, mais nous leur insufflons notre propre énergie et nous leur donnons la "personnalité Sukhishvili", explique Ilia Sukhishvili, Jr., chef-chorégraphe et directeur artistique, qui dirige aujourd'hui la troupe avec sa sœur Nino Sukhishvili.

LA DANSE: UN ART VIVANT

"Comme tout autre art, la danse doit évoluer. C'est très important, car autrement, elle devient quelque chose que l'on va voir dans un musée. Pour que le spectacle reste captivant et intéressant pour le public, il faut lui ajouter des éléments modernes, en les mêlant à des pas traditionnels classiques", dit M. Sukhishvili.

DES COSTUMES ÉBLOUISSANTS

Tout comme la chorégraphie du spectacle, les costumes riches en couleurs de la troupe puisent dans les nombreuses traditions du folklore géorgien. "Nos costumes sont inspirés des traditions de différentes régions du pays. La tradition folklorique est mon inspiration, tout comme pour les chorégraphies que nous créons, mais nous adaptons les formes et les couleurs selon les danses, afin de leur donner un caractère plus théâtral. En général, je vois d'abord la danse, et ensuite je crée le costume en utilisant des couleurs inspirées par la nature et le style de la région" explique Mme Sukhishvili qui, en plus d'être la directrice générale et la productrice de la compagnie est également la créatrice des costumes de scène.

PROTÉGER LA MARQUE SUKHISHVILI

"Il y a de nombreuses compagnies de danse en Géorgie, mais Sukhishvili se distingue par sa chorégraphie et son style, et possède une signature caractéristique, unique en son genre. Dans n'importe quelle forme d'art, l'auteur doit être reconnu. Il s'agit de notre propriété intellectuelle, et il est important pour nous de la protéger" déclare Ilia Sukhishvili. La marque des Sukhishvili est enregistrée en Géorgie depuis 2005.

Si la compagnie ferme les yeux lorsque des enfants ou des adolescents imitent leur style de danse, ils sont beaucoup moins heureux quand d'autres troupes exploitent leur travail à des fins commerciales sans leur autorisation. "Quand je vois des jeunes danser mes chorégraphies, je peux dire franchement que j'en suis fier, parce que je vois que cela contribue à la préservation de la culture folklorique de la Géorgie. La danse fait partie de l'ADN des Géorgiens; elle est toujours très présente dans la vie des jeunes, même dans les boîtes de nuit, donc quand nos pas sont utilisés ainsi, cela ne nous pose aucun problème. C'est très important, pour un pays, de protéger ses danses populaires, et si nous pouvons aider à le faire, c'est tant mieux. C'est bon pour le pays et cela nous inspire un sentiment de patriotisme. Mais quand des compagnies utilisent notre travail sans notre consentement et en font une exploitation commerciale, c'est une autre histoire", explique Ilia Sukhishvili. "Ces gens ne sont rien de plus que des voleurs qui nous prennent nos idées" ajoute sa sœur. "Il n'y a pas d'explication logique pour justifier la copie, observe Ilia Sukhishvili; la danse est une chose extrêmement vivante; elle respire, et chaque représentation est authentique et différente de toutes les autres. La danse n'est pas une marchandise que l'on fabrique dans une usine."

PRAGMATISME CONTRE IDÉOLOGIE

Dans les années 40, sous le régime communiste, la question de l'héritage folklorique a été un atout décisif pour la compagnie. À une époque où l'art folklorique était la seule forme d'expression artistique tolérée – tout individualisme dans ce domaine étant considéré comme bourgeois et décadent – les Sukhishvili ont mis l'accent sur les aspects folkloriques de leur travail et refusé de revendiquer tout droit d'auteur. C'est ainsi que la Compagnie de danse folklorique de l'État de Géorgie, comme elle se nommait alors, fut autorisée à continuer d'exister. "Ce fut la plus courageuse et la plus élégante duperie de l'histoire des arts géorgiens du XXe siècle", raconte Nino Sukhishvili.

Aujourd'hui, toutefois, ce même héritage folklorique devient une source de problèmes pour la compagnie. "Quand on parle d'un style issu de la culture folklorique, les gens pensent qu'il appartient à tout le monde", explique Mme Sukhishvili. "Nous devons expliquer que si nos danses sont de style folklorique, nous – nos grands-parents, nos parents et maintenant nous – les avons raffinées, et que nous avons créé ainsi une nouvelle chorégraphie. Les danses folkloriques de nos spectacles ne ressemblent en rien à ce qui existait auparavant, mais d'autres compagnies de danse géorgienne aiment notre travail et le copient, en faisant valoir que c'est du folklore qui appartient à tout le monde. C'est vraiment très difficile", ajoute-t-elle.



Photo: OMPI/Bairrod



Depuis sa création en 1945, le Ballet national de Géorgie "Sukhishvili" s'est produit dans 98 pays devant un public estimé à 60 millions de personnes. Il a fait découvrir la danse géorgienne au monde entier.

APPORTER UN DYNAMISME NOUVEAU AUX TRADITIONS DE LA DANSE FOLKLORIQUE

Une autre particularité du Ballet national de Géorgie "Sukhishvili" est qu'il appartient à l'État tout en étant géré par la famille Sukhishvili. "Trois générations de notre famille ont consacré leur vie à la compagnie et à la création de nos chorégraphies distinctives fondées sur le folklore", observe Nino Sukhishvili. "Nous avons apporté un dynamisme nouveau à la danse folklorique, contribué à la préservation de nos traditions folkloriques et fait connaître la danse folklorique géorgienne en Géorgie et à travers le monde." Les méthodes mises au point par Ilia Sukhishvili père et son épouse Nino Ramishvili ont inspiré de nouvelles générations de danseurs dans toute la Géorgie et au-delà, puisque des troupes de danses géorgiennes sont désormais établies dans des pays tels que la France, la Grèce, Israël, la Turquie, la Russie et les États-Unis d'Amérique. La troupe a été reconnue officiellement en tant qu'ensemble académique en 1970 et a créé en 1998 une école de danse privée qui reçoit chaque année quelque 800 inscriptions de danseurs de tous âges. "La culture de la danse géorgienne est dans notre sang. C'est physiquement exigeant et mal payé, mais toujours très populaire" dit Mme Sukhishvili.

"La danse est un langage, et la danse géorgienne raconte l'histoire de mon pays", dit-elle. "Quand vous regardez un spectacle de danse géorgienne, c'est l'âme de la Géorgie que vous ressentez, son histoire, ses coutumes, ses traditions, c'est très positif. Cela représente une carte de visite pour mon pays."

Fidèles à la tradition de constant renouvellement de la compagnie, les Sukhishvili travaillent actuellement à la mise au point d'un ballet moderne d'un style totalement nouveau intitulé "Les Ramishvili". Ce nouveau spectacle sera dédié à leur grand-mère Nino Ramishvili.

Le premier ensemble se composait de huit filles et 12 garçons. Aujourd'hui, la troupe compte 100 artistes et musiciens de haut niveau et bénéficie d'une renommée internationale. Le Ballet national de Géorgie "Sukhishvili" est la preuve vivante de ce qu'observait Ann Kisseloff, journaliste au New York Times: "On peut travailler avec des traditions nationales et faire du grand art". ♦

ENREGISTREMENT DES MARQUES: un tribunal britannique établit des limites

*Joel Smith (associé)
et Sarah Burke
(avocate collaboratrice senior)
Herbert Smith Freehills LLP,
Londres*

Le 4 octobre 2013, la Cour d'appel a rendu, en la personne du juge John Mummery, deux arrêts de principe dans les affaires *Société des Produits Nestlé SA c. Cadbury UK Limited* [2013] EWCA Civ 1174 et *JW Spear & Sons Limited & Ors c. Zynga Inc.* [2013] EWCA Civ 1175. Les deux affaires portaient sur des points de principe similaires et ont été entendues par le même tribunal. L'un des points examinés dans les deux cas, portait sur l'existence d'un "signe" susceptible d'enregistrement en tant que marque au sens de l'article 2 de la directive 2008/95/EC ("la directive") sur les marques, tel qu'interprété par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). L'arrêt *Nestlé c. Cadbury* est la décision de principe qui examine l'intégralité des questions relevant de l'article 2.

L'AFFAIRE NESTLÉ C. CADBURY – CONTEXTE

Cadbury avait déposé une demande d'enregistrement de marque pour le violet (Pantone 2685C) en tant que couleur "appliquée à l'ensemble de la surface visible ou couleur prédominante appliquée à l'ensemble de la surface visible du conditionnement des produits" pour une gamme de produits à base de chocolat relevant de la classe 30 de la classification internationale (NICE) des produits et services. Nestlé ayant fait opposition à cette demande, l'agent d'audience avait statué que la société Cadbury pouvait seulement enregistrer la marque pour des produits à l'égard desquels elle pouvait rapporter une preuve de caractère distinctif acquis par l'usage, à savoir chocolat sous forme de tablettes et de barres, chocolat à manger, chocolat à boire, préparations pour faire du chocolat à boire.

Nestlé avait formé un recours contre la décision de l'agent d'audience, au motif que la couleur violette n'était pas enregistrable à titre de marque en vertu de l'article 2 de la directive, dans la mesure où elle ne constituait pas un signe et n'était pas susceptible de représentation graphique. L'article 2 prévoit en effet trois conditions à l'enregistrement d'une marque: 1) il doit s'agir d'un signe, 2) ce signe doit être susceptible de représentation graphique et 3) ce signe doit être propre à distinguer les produits ou les services d'une entreprise de ceux d'autres entreprises.

En octobre 2012, le juge Birss, C.R. (à l'époque) a estimé que Cadbury avait droit à l'enregistrement du violet à titre de marque pour ses produits de confiserie au chocolat au lait, mais que cela ne s'étendait pas à d'autres types de chocolats ou de produits. Nestlé a contesté cette décision devant la Cour d'appel, faisant valoir que le juge avait commis des erreurs sur les critères auxquels doit obéir une marque, à savoir qu'elle doit être "un signe" et être "susceptible de représentation graphique", lesquels critères n'étaient pas remplis par la marque dont Cadbury demandait l'enregistrement en l'espèce.

L'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL: PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

- Le pourvoi de la société Nestlé est accueilli, et la décision du juge d'instance autorisant l'enregistrement à titre de marque demandé par Cadbury pour la couleur "violet" est infirmée.
- L'agent d'audience et le juge d'instance ont commis une erreur de principe et interprété à tort la description verbale de la représentation graphique de la marque dont l'enregistrement était demandé.
- L'utilisation du mot "prédominante" dans la description ouvrait la porte à une multitude de formes visuelles différentes, en raison de la référence qu'elle faisait sans l'exprimer à d'autres couleurs non décrites dans la demande d'enregistrement. L'affaire *Libertel* (sur laquelle le juge d'instance s'est largement appuyé) était différente, dans la mesure où la demande Cadbury concerne l'enregistrement d'une nuance de couleur "plus" d'autres éléments, et non l'application immuable d'une couleur unique, comme dans l'affaire *Libertel*.
- La Cour d'appel a statué que la description, si elle est correctement interprétée, n'est pas celle d'un "signe" étant "graphiquement représenté" au sens de l'article 2. Si la couleur revendiquée est seulement "prédominante", cela signifie que la demande porte sur d'autres éléments combinés à ladite couleur qui ne font l'objet ni d'une représentation graphique ni d'une description verbale présentant la précision requise. Ce procédé

Photo: iStockFoto / Floortje



Photo: iStockFoto / ericsFotography



tend en réalité à permettre l'enregistrement de signes multiples permutés de différentes manières et qui ne sont ni représentés graphiquement ni décrits avec un degré quelconque de certitude ou de précision.

- Autoriser un enregistrement à ce point dénué de spécificité, de clarté et de précision serait contraire au principe de certitude et irait en outre "à l'encontre du principe d'équité en offrant un avantage concurrentiel à Cadbury et en désavantageant Nestlé et ses autres concurrents".
- La Cour d'appel a choisi de ne pas faire référence sur ce point à la jurisprudence de la CJUE (invoquée par le conseil de Cadbury), estimant que les dispositions de l'article 2 avaient déjà fait l'objet d'analyses suffisamment claires et détaillées pour lui permettre de statuer sans importuner la CJUE.

L'AFFAIRE MATTEL C. ZYNGA – CONTEXTE

Cette affaire concernait la contestation de la validité de la marque enregistrée par la société Mattel pour un jeton utilisé dans le jeu de société SCRABBLE. Selon la description verbale, cette marque consistait en un jeton tridimensionnel ivoire sur le dessus duquel apparaissaient une lettre de l'alphabet romain ainsi qu'un chiffre compris entre 1 et 10. Les dimensions et la couleur exacte du jeton n'étaient pas précisées.

En novembre 2012, le juge Arnold avait rendu une décision de référé en faveur de Zynga, ayant conclu à la nullité de la marque au motif qu'elle ne remplissait pas les deux premiers critères de l'article 2 de la directive. En substance, elle ne constituait pas un signe susceptible de représentation graphique en raison de la grande variété de représentations qu'elle englobait (autrement dit l'étendue du nombre de combinaisons lettre/chiffre qu'elle permettait). Le juge Arnold avait statué que la marque visait "l'obtention d'un monopole perpétuel sur toutes les formes imaginables de jetons de couleur ivoire portant une combinaison quelconque de lettres ou de chiffres [...]".

Mattel fit appel, arguant que le caractère distinctif de la marque devait être pris en compte dans l'appréciation globale de la conformité aux critères de l'article 2, et que le cadre approprié pour une telle appréciation était celui d'une procédure sur le fond (et non de référé). Le juge Arnold avait estimé que le caractère distinctif de la marque (que Mattel avait l'intention de prouver au procès) n'avait aucune incidence sur la question de savoir si la marque remplissait les deux premières conditions de l'article 2.

L'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL: PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

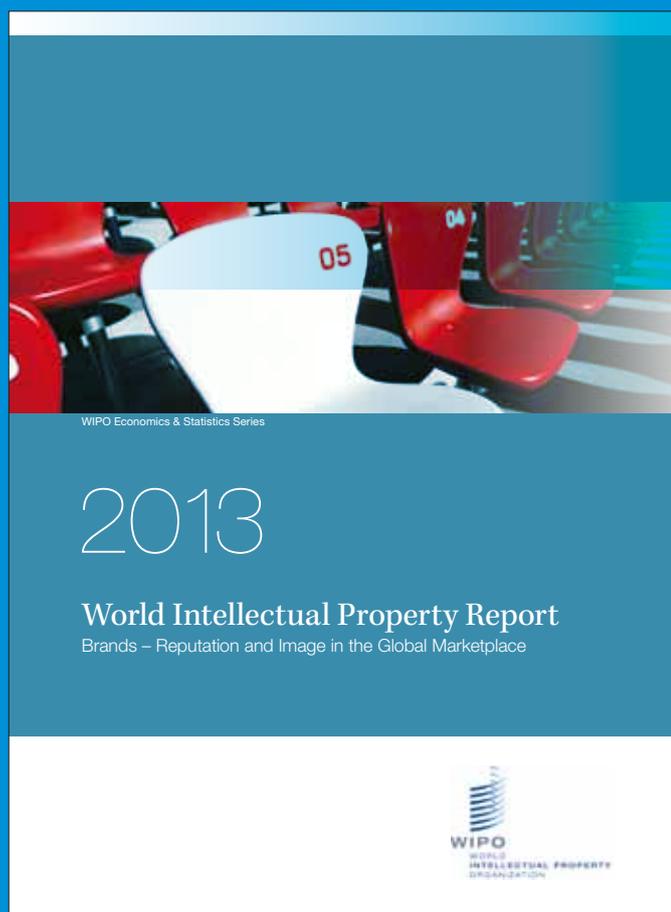
- Le pourvoi de la société Mattel est rejeté, et c'est à bon droit que le juge Arnold a considéré comme nulle la marque de Mattel, dans la mesure où celle-ci ne satisfaisait pas aux critères de l'article 2. Elle n'était pas un signe apte à communiquer un quelconque message; elle était une pluralité de signes.
- La Cour d'appel s'est rangée à l'opinion du juge Arnold, à savoir que la marque ne constituait pas un "signe" au sens de l'article 2. Elle pouvait en revanche s'étendre à un grand nombre de signes réalisables par de multiples permutations, présentations et combinaisons de la matière protégée par un enregistrement. La cour a relevé en outre l'absence de toute représentation graphique d'un signe répondant aux exigences de clarté, précision et objectivité.

INCIDENCES EN MATIÈRE COMMERCIALE

- Une couleur bien déterminée reste protégeable, à condition d'être distinctive du produit ou service du déposant, mais les demandes d'enregistrement seront désormais examinées de très près, afin de vérifier qu'elles ne sont pas trop larges ou que la portée de la protection qu'elles revendiquent n'est pas excessive.
- Les titulaires de marques doivent éviter d'utiliser le mot "prédominant" dans leurs demandes d'enregistrement de couleurs. Le juge Timothy Lloyd estime, dans son opinion concordante dans l'arrêt *Nestlé c. Cadbury*, que la description aurait été meilleure si elle avait fait état d'une couleur appliquée "à plus de 50% de la surface visible".
- Une marque ne doit pas être considérée comme un titre susceptible de jouer le même rôle qu'un brevet, à savoir d'assurer un monopole potentiellement perpétuel sur une immense variété de permutations, présentations et combinaisons différentes. Un signe recouvrant un large éventail de représentations ou combinaisons différentes ne sera pas susceptible de représentation graphique.
- La précision est déterminante dans la rédaction d'une demande d'enregistrement de marque, et les déposants doivent veiller à la clarté et à la rigueur des représentations graphiques de leurs marques. Si une demande d'enregistrement peut s'appliquer à des signes différents réalisables par un grand nombre de permutations, présentations et combinaisons de la matière à protéger, elle risque d'achopper sur les critères de l'article 2. ♦

Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde 2013

Marques: réputation et image sur le marché mondial



Ce nouveau rapport examine le rôle de la gestion des marques dans l'économie mondiale et l'écosystème de l'innovation. Il présente des données récentes, une analyse et un aperçu de la manière dont les entreprises se servent des marques pour distinguer leurs produits de ceux de leurs concurrents – et de ce que signifie l'utilisation croissante des marques pour le consommateur, la concurrence sur le marché et l'innovation.

Ce rapport peut être consulté à l'adresse:
www.wipo.int/econ_stat/en/economics/wipr/wipr_2011.html.

Le rapport de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans le monde est publié tous les deux ans. Il examine le rôle de la propriété intellectuelle dans les économies de marché et vise à encourager l'élaboration de politiques fondées sur des faits.



ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

Pour plus d'informations,
veuillez contacter l'OMPI
à l'adresse www.wipo.int

34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone :
+4122 338 91 11

Fax :
+4122 733 54 28

OMPI—Magazine est une publication bimestrielle distribuée gratuitement par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont le siège est à Genève (Suisse). Il vise à faire mieux comprendre la propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI au grand public et n'est pas un document officiel de l'Organisation. Les vues exprimées dans les articles et les lettres des contributeurs extérieurs ne reflètent pas nécessairement la position de l'OMPI.

Pour toute observation ou question, on est prié de s'adresser au rédacteur en chef à l'adresse suivante : WipoMagazine@wipo.int

Pour commander une version imprimée du Magazine de l'OMPI, s'adresser à publications.mail@wipo.int.

Copyright ©2013 l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits réservés. Les articles figurant dans le *Magazine* peuvent être reproduits à des fins d'enseignement. Aucune partie ne peut, en revanche, être reproduite à des fins commerciales sans le consentement exprès écrit de la Division de la communication de l'OMPI, dont l'adresse est indiquée ci-dessus.